



CHAMBRES D'AGRICULTURE  
DE CÔTE D'IVOIRE



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

# ANALYSE DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES EN CÔTE D'IVOIRE



Juillet 2020

Sommaire	
Abréviation.....	2
Faits marquants .....	4
1. Introduction .....	5
2. Approche méthodologique et limites de l'étude.....	5
2.1. Objectif.....	5
2.2. Conformité avec le contenu de l'étude des termes de référence .....	5
2.3. Approche méthodologique .....	6
2.4. Méthodologie d'échantillonnage .....	6
2.5. Les outils de collecte .....	7
2.6. Dispositif opérationnel de la collecte .....	7
2.7. Calcul des pertes.....	8
2.8. Les limites .....	8
3. Caractéristiques des organisations professionnelles agricoles enquêtées.....	9
3.1. Statut et activités des entreprises.....	9
3.2. Les filières des organisations professionnelles agricoles .....	9
3.3. Domaines d'activités.....	12
3.4. La taille des organisations professionnelles en terme d'emplois .....	14
3.5. Les sources de revenu des organisations .....	14
3.6. Le chiffre d'affaires des deux dernières années .....	19
3.7. Catégorie d'âge des dirigeants des organisations .....	22
3.8. Sexe du premier responsable .....	22
3.9. Sensibilisation aux mesures de prévention contre le Covid-19 dans les organisations .....	23
4. Impact de la Covid 19 sur les organisations professionnelles agricoles.....	24
4.1. Relations contractuelles/engagements au sein des organisations professionnelles .....	24
4.2. Impacts de la Covid-19 sur les activités des organisations professionnelles agricoles .....	25
4.2.1. Mesures ayant impacté les activités .....	25
4.2.2. Principaux effets de la Covid-19 sur les activités.....	26
4.3. Impacts sur les sources de revenus.....	28
4.4. Impacts sur les chiffres d'affaires.....	29
4.5. Impacts sur l'emploi.....	31
4.6. Stratégies de résilience .....	32
5. Les mesures de soutien et de relance du secteur de l'agriculture .....	33
5.1. Leviers pour la relance des activités des organisations professionnelles agricoles .....	33
5.2. Besoins de soutien des organisations professionnelles agricoles .....	34
5.3. Mesures spécifiques de soutien aux organisations professionnelles agricoles.....	37
6. Conclusion et Recommandations .....	42
6.1. Conclusion.....	42
6.2. Recommandations .....	43
Références bibliographiques .....	45
Annexe .....	46

## **Abréviation**

AFAP	African Fertilizer and Agribusiness Partnership
CNA-CI	Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire
CEDEAO	Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest
COOP-CA	Coopérative avec Conseil d'Administration
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole Programme Impact, Résilience, Durabilité et Transformation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FIRST	
LOACI	Loi d'orientation agricole en Côte d'Ivoire
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires
OCPV	Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brute
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNIA	Programme national d'Investissement Agricole
SCOOPS	Société Coopérative Simplifiée
TPE	Très Petite Entreprise
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

## Figures et graphiques

Figure 1: Répartition spatiale des organisations professionnelles interviewées.....	7
Figure 2: Répartition des entreprises suivant le statut juridique .....	9
Figure 3 : Répartition des organisations professionnelles ayant des cultures pérennes comme activité principale .....	10
Figure 4 : Répartition des organisations professionnelles ayant une culture vivrière comme activité principale.....	11
Figure 5 : Répartition des organisations ayant une la filière aquaculture-pêche-élevage comme activité principale.....	12
Figure 6: Répartition des entreprises selon le domaine d'activité .....	12
Figure 7 : Répartition des entreprises selon le nombre de salariés.....	14
Figure 8: Répartition des entreprises selon les sources de revenus .....	15
Figure 9 : Sources de revenus des TPE .....	15
Figure 10 : Sources de revenus des PME.....	16
Figure 11 : Sources de revenus des associations/faïtières .....	17
Figure 12 : Sources de revenus des SCOOPS .....	18
Figure 13 : Sources de revenus des organisations professionnelles agricoles.....	18
Figure 14: catégorie d'âge des dirigeants des organisations .....	22
Figure 15: sexe du premier responsable .....	23
Figure 16: Proportion des organisations professionnelles bénéficiaires de la sensibilisation .....	23
Figure 17 : Principales mesures ayant impacté les activités des organisations professionnelles .....	26
Figure 18 : Impacts du Covid-19 sur les activités des organisations professionnelles (%).....	27
Figure 19 : Niveau de baisse de chiffres d'affaires selon le domaine d'activité.....	28
Figure 20 : Impact de la Covid-19 sur les sources de revenus des organisations professionnelles agricoles (%) .....	29
Figure 21 : Impact de la Covid-19 sur le chiffre d'affaires sur la période de janvier à mai.....	30
Figure 22 : Niveau de baisse de chiffres d'affaires selon le statut juridique .....	31
Figure 23 : Effectif en fonction des classes de pertes de chiffres d'affaires des organisations.....	32
Figure 24 : Stratégies de résilience.....	33
Figure 25 : Mesures gouvernementales nécessaires pour la relance des filières.....	34

## Tableaux

Tableau 1 : Chiffre d'affaires moyen des deux dernières années selon le statut juridique .....	19
Tableau 2 : Chiffre d'affaires moyen des deux dernières années selon le domaine d'activité.....	20
Tableau 3 : Chiffre d'affaires moyen des deux dernières années selon les quintiles des organisations	20
Tableau 4 : Chiffre d'affaires moyen de janvier à mai deux dernières années selon le statut juridique .....	21
Tableau 5 : Chiffre d'affaires moyen de janvier à mai durant les deux dernières années selon le domaine d'activité .....	21
Tableau 6 : Chiffre d'affaires moyen de janvier à mai deux dernières années selon les quintiles des organisations.....	22
Tableau 7 : Manque à gagner de chiffres d'affaires par type d'organisations professionnelles.....	35
Tableau 8 : Manque à gagner par domaine d'activité .....	35
Tableau 9 : Manque à gagner par type de catégorie d'organisations professionnelles.....	36
Tableau 10 : Manque à gagner par type de filières agricoles .....	36
Tableau 11 : Répartition du fonds aux unités opérationnelles.....	40

## Faits marquants

- La mise en quarantaine de la ville du grand Abidjan (75% des OPA), le couvre-feu (60%), la distanciation sociale (56%), la fermeture des frontières (49%) et la fermeture des restaurants (38%) sont les mesures qui ont eu plus d'impacts négatifs sur les activités des OPA.
- Environ 98,4% des organisations professionnelles agricoles déclarent avoir une baisse de leur revenu pendant la période de la Covid-19.
- La baisse des ventes des produits a été identifiée par plus de 80% des organisations professionnelles agricoles comme la principale difficulté attribuable à l'avènement de la Covid-19.
- La baisse de la demande mondiale de la majorité des produits agricoles consécutive à l'annulation ou le report des contrats a eu des répercussions sur le volume des achats et des ventes et entraîné une chute des prix des produits au niveau des organisations des producteurs agricoles.
- Près de 74% des organisations professionnelles agricoles ont perdu au moins 50% de leur chiffre d'affaire. Ceci témoigne que les organisations professionnelles ont été très sévèrement touchées par la Covid-19.
- Les Très Petites Entreprises (TPE) sont celles qui ont subi les plus fortes pertes estimées à 80% de leur chiffre d'affaire comparativement à la même période de l'année avant l'apparition de la Covid-19. Elles opèrent à près de 75% dans la transformation et la commercialisation et interviennent dans les filières café-cacao, le karité, le maïs, le riz, les légumes-maraichers et l'élevage des ruminants (bovins, ovins, caprins).
- Plus de 50% des organisations ont mis au chômage une partie de leurs salariés, près de 30% déclarent avoir fait recours à des crédits auprès des institutions financières (banques et microfinances).
- Plus de 90% des organisations professionnelles agricoles interviewées souhaitent une aide financière sous forme de fonds de roulement.

## 1. Introduction

L'épidémie de la Covid-19 survenue en janvier 2020 a entraîné une crise sanitaire dans le monde entier. Afin de limiter la propagation du virus, la Côte d'Ivoire qui a enregistré ses premiers cas dans la semaine du 11 mars, à l'instar des autres pays de la région, a pris des mesures barrières de lutte contre l'épidémie à Covid-19. Ces barrières ont couvert entre autres, les domaines suivants :

- La fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes ;
- La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;
- La fermeture des lieux de commerce, de restauration et de loisirs ;
- L'instauration du couvre-feu et l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes.

La mise en œuvre de ces mesures a occasionné des restrictions qui ont affecté probablement l'ensemble des secteurs de l'économie ivoirienne et le secteur de l'agriculture en particulier, moteur de l'économie du pays. Cependant, l'ampleur de ces impacts n'est pas encore bien connue.

Afin de mesurer ces impacts, la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à travers le Programme Impact, Résilience, Durabilité et Transformation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FIRST), a entrepris une collecte de données auprès des organisations professionnelles agricoles afin d'évaluer les impacts réels des mesures prises pour limiter la propagation de la Covid-19 sur les principaux acteurs du secteur de l'Agriculture. Le présent rapport est un document analytique de ces données collectées auprès des dites organisations afin d'évaluer les impacts des mesures prises pour limiter la propagation de la Covid-19 sur les organisations professionnelles du secteur de l'Agriculture en Côte d'Ivoire.

## 2. Approche méthodologique et limites de l'étude

### 2.1. Objectif

L'objectif est de mesurer l'impact de la Covid-19 sur les organisations professionnelles agricoles par l'exploitation des données collectées auprès d'un échantillon de 122 de ces organisations professionnelles agricoles.

### 2.2. Conformité avec le contenu de l'étude des termes de référence

L'étude a pour cible les organisations professionnelles agricoles et couvre les filières d'exportations<sup>1</sup>, les cultures vivrières, l'élevage, la pêche et l'aquaculture. L'étude cherchera à mesurer l'impact de la Covid-19 dans les domaines suivants :

- Les changements intervenus dans les sources de revenus ;
- La variation des chiffres d'affaires ;
- Les stratégies développées par les organisations professionnelles agricoles ;
- Les mesures de relance du secteur de l'agriculture suite à la Covid-19.

---

<sup>1</sup> Les cultures d'exportations sont composées des cultures pérennes, les cultures fruitières et la filière coton

### 2.3. Approche méthodologique

Au vu des objectifs et résultats attendus, l'étude s'est appuyée aussi bien sur des données secondaires que primaires.

- Recherche documentaire :
  - Plusieurs rapports d'études ayant trait aux impacts de la Covid-19 sur les différents secteurs de l'économie ;
  - Informations accessibles sur internet.
- Les interviews auprès des organisations professionnelles agricoles. Les données ont été collectées à travers un questionnaire en ligne. C'est un échantillon aléatoire d'organisations professionnelles agricoles qui a été constitué et qui répond à des contraintes de représentativité et de significativité statistique.

### 2.4. Méthodologie d'échantillonnage

Au regard du nombre important d'organisations professionnelles, c'est auprès d'un échantillon que la collecte a été faite en ligne. Les entreprises n'ont pas été sélectionnées par avance. L'échantillon s'est constitué au fur et à mesure que les organisations professionnelles répondaient et la collecte a pris fin dès lors que le nombre de répondants était suffisant pour les estimations.

#### ❖ Échantillon de répondants

Pour juger de la taille de l'échantillon, des estimations ont été faites au cours de la collecte pour déterminer la taille minimale.

Étant donné les contraintes budgétaires et temporelles, l'ensemble des coopératives agricoles est considéré comme le domaine d'étude. La détermination de la taille de l'échantillon est faite pour une proportion avec une précision voulue (marge d'erreur). Étant donné que nous sommes dans le cas d'une population finie, il faut ajuster cet effectif avec la taille de la population totale.

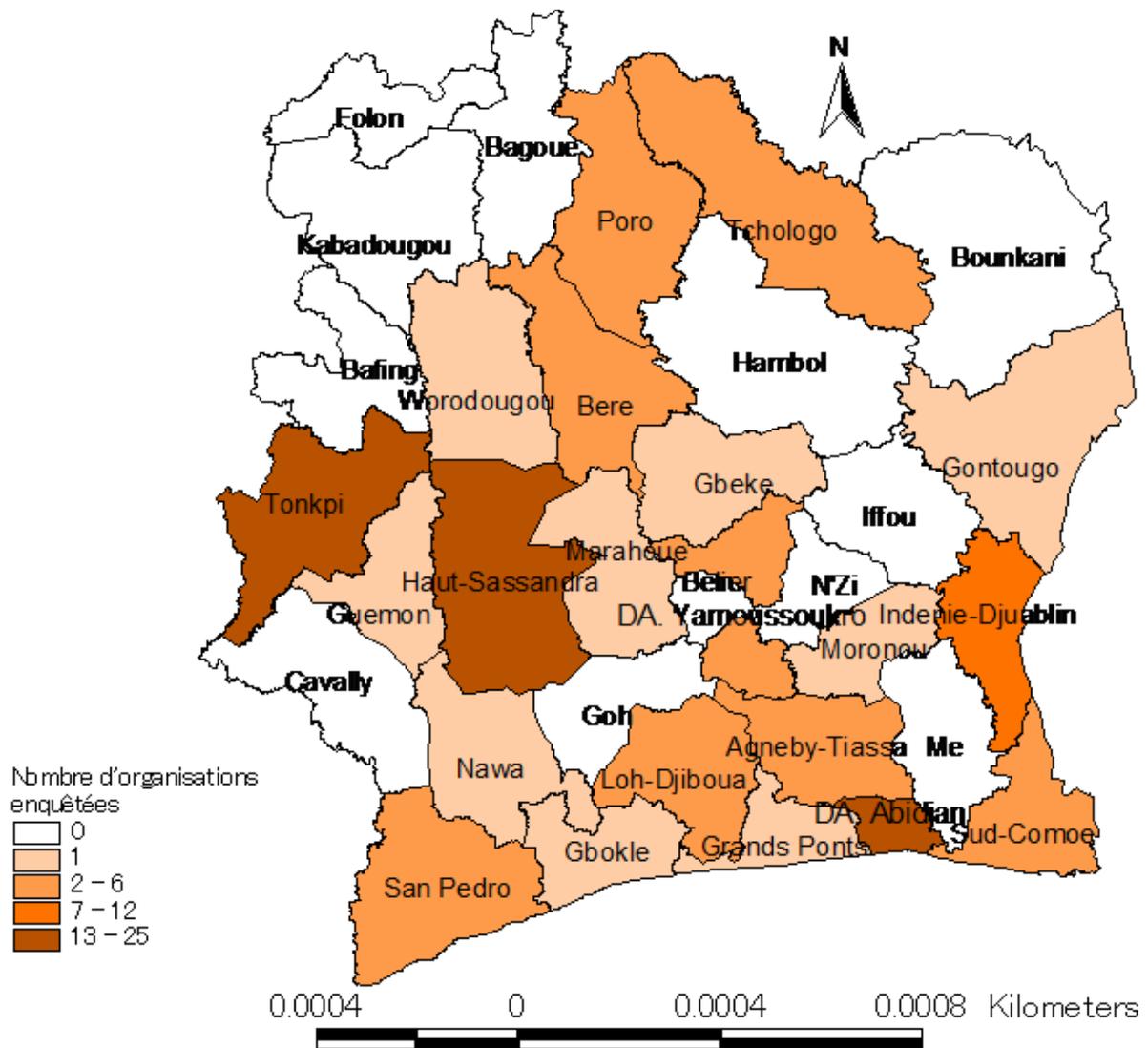
Avec un intervalle de confiance de 95%, une précision relative de 5%, une taille de population de 3000 et une proportion escomptée de 91%<sup>2</sup>, la taille minimale retenue pour cette étude est de 121 (en ne tenant pas compte des non-réponses).

Aux termes de la collecte, 122 organisations professionnelles ont répondu au questionnaire en ligne autour des thèmes relatifs à leurs caractéristiques socio démographiques, le niveau de leur chiffre d'affaires, leurs attentes en termes d'appui du gouvernement, les impacts de la maladie à Covid-19 sur leurs activités. La répartition par région administrative est faite sur la carte ci-dessous.

---

<sup>2</sup> En se référant à l'étude de l'AFAP (The African Fertilizer and Agribusiness Partnership) sur une étude d'impact COVID-19 menée en mai 2020 sur les PME agricoles et les communautés agricoles du Ghana, du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Dans cette étude, entre 50 % des PME agricoles interrogées (au Ghana, en Tanzanie) et 91% (au Mozambique) ont fait état d'impacts négatifs sur leurs opérations et leurs performances commerciales.

Figure 1: Répartition spatiale des organisations professionnelles interviewées



## 2.5. Les outils de collecte

Les organisations du secteur agricole ont contribué à cerner les aspects liés à la présente question de recherche. Les informations collectées auprès d'eux ont aidé à :

- Identifier les changements intervenus dans les sources de revenus ;
- Estimer la variation de leur chiffre d'affaires ;
- Inventorier les stratégies développées par les organisations professionnelles agricoles ;
- Recenser les mesures de relance du secteur de l'agriculture après la Covid-19.

## 2.6. Dispositif opérationnel de la collecte

### ❖ Maquette de collecte

La collecte de l'information s'est faite sous format électronique à travers la plateforme Survey Monkey. Ce qui a assuré une disponibilité instantanée des informations collectées et leur contrôle simultané.

### ❖ **Durée de la collecte**

La collecte de données s'est déroulée sur tout le territoire et auprès de l'échantillon de répondants volontaires sur une durée de 10 jours du 08 au 17 juin 2020.

### ❖ **Traitement, analyse des données et rapportage**

Les données étant immédiatement récupérées sous format Excel, il s'est agi de constituer une base de données, d'apurer les données, de calculer les indicateurs, d'élaborer les différents tableaux. L'application Survey Monkey qui a servi à collecter les données a permis de générer directement des tableaux et des graphiques. Aussi, le logiciel de statistique SPSS et le tableur Excel sont utilisés pour l'analyse et le traitement des données collectées. Les outputs issus du traitement des données ont servi à la rédaction du rapport. Une version préliminaire a recueilli les observations et suggestions d'un échantillon de 15 répondants réunis par la Chambre d'Agriculture le 17 juillet 2020 et par la suite par les cadres de la FAO et de la Chambre d'Agriculture. Le rapport final produit est obtenu en intégrant les commentaires à la version provisoire.

L'élimination des doublons s'est faite en se basant sur les dates de réponse aux questions. Ainsi pour un même enregistrement, c'est la réponse la plus récente qui est retenue en veillant à récupérer toute information utile de l'enregistrement à supprimer. Aussi, un enregistrement dont la dénomination n'est pas renseignée a été supprimé car correspondant à une OPA déjà enregistrée.

### **2.7. Calcul des pertes**

Lors des interviews, deux types de chiffres d'affaires ont été recueillis : (i) chiffre d'affaire annuel moyen des deux dernières années 2018-2019 (nommons-le CAAM) et (ii) le chiffre d'affaire moyen du premier semestre janvier-mai des deux dernières années (nommons-le CAMPS).

Soit CAMPS1 le chiffre d'affaire moyen du premier semestre janvier-mai des deux dernières années recalculé en appliquant 5/12 de CAAM.

Le calcul des pertes (manque à gagner) a été réalisé par la méthode suivante :

- Le milieu de l'intervalle de % de perte déclarée est appliqué au chiffre d'affaires de janvier à mai (CAMPS) basé sur le chiffre d'affaires moyen des deux dernières années (2018-2019). En ce moment, il est possible d'encadrer les pertes en calculant les pertes minimales et maximales.
- Le milieu de l'intervalle de % de perte déclarée est appliqué à CAMPS1 (chiffre d'affaire moyen du premier semestre janvier-mai des deux dernières années 2018-2019, recalculé en appliquant 5/12 de CAAM).
- La moyenne des deux estimateurs de pertes est enfin calculée.

### **2.8. Les limites**

Lors de la conception du questionnaire

- Il n'y avait pas de questions sur les perspectives économiques des organisations professionnelles agricoles interviewées (c'est-à-dire comment elles envisagent l'avenir). Toutefois, les attentes vis-à-vis du gouvernement pour faire face aux impacts de la Covid-19 donnent des pistes de relance des filières agricoles ;
- L'âge des organisations professionnelles agricoles n'avait pas été pris en compte pour savoir si celles qui ont une longue expérience sont plus résilientes ;
- Les informations sur la sous-traitance auraient pu permettre de savoir si c'est un facteur aggravant de l'impact de la Covid-19,

Néanmoins, les leçons apprises de cette première expérience de consultation en ligne des coopératives agricoles seront capitalisées par toutes les parties prenantes de cette étude pour l'avenir ; en particulier,

la Chambre Nationale d'Agriculture envisage d'utiliser régulièrement ce canal de recueil d'informations et préoccupations de sa base pour renforcer ses points de vue sur des questions d'importance relatives au secteur agricole.

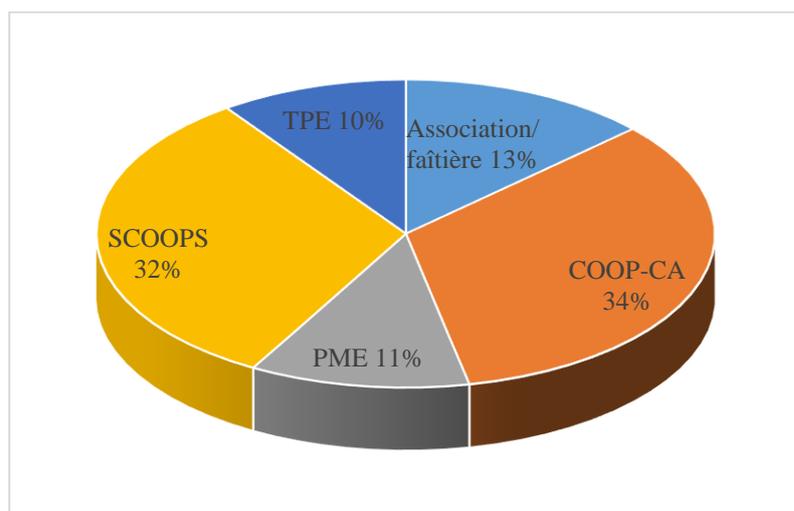
### 3. Caractéristiques des organisations professionnelles agricoles enquêtées

Dans le cadre de cette étude, 122 entreprises agricoles ont répondu au questionnaire. Leur répartition est décrite dans les points qui suivent.

#### 3.1. Statut et activités des entreprises

Les regroupements de producteurs sont un instrument de professionnalisation car ils peuvent prendre en charge efficacement un certain nombre de fonctions telles que l'achat des intrants, la collecte des produits, etc. Ils agissent aussi comme intermédiaires pour la diffusion des technologies<sup>3</sup>. Avec l'accompagnement de l'État ivoirien et l'encadrement juridique de l'OHADA on assiste à une diversification des organisations dans le domaine de l'agro-business. Dans le cadre de cette étude, plus d'un tiers des entreprises ayant répondu au questionnaire sont des COOP-CA (34%). Les SCOOPS représentent 32%, les TPE 10%, les PME 11% et les associations/faïtières 13% (**Figure 2**).

Figure 2: Répartition des entreprises suivant le statut juridique



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

#### 3.2. Les filières des organisations professionnelles agricoles

Selon la Banque Mondiale, le secteur agricole représente, en 2018, 28% du PIB de la Côte d'Ivoire et 40% des exportations du pays, 62% hors pétrole. Par ailleurs, la Loi d'orientation agricole en Côte d'Ivoire (LOACI) votée le 9 juillet 2015 par l'Assemblée Nationale fait une mention sur la diversité des cultures : cultures pérennes, cultures vivrières, filière aquaculture-pêche-élevage.

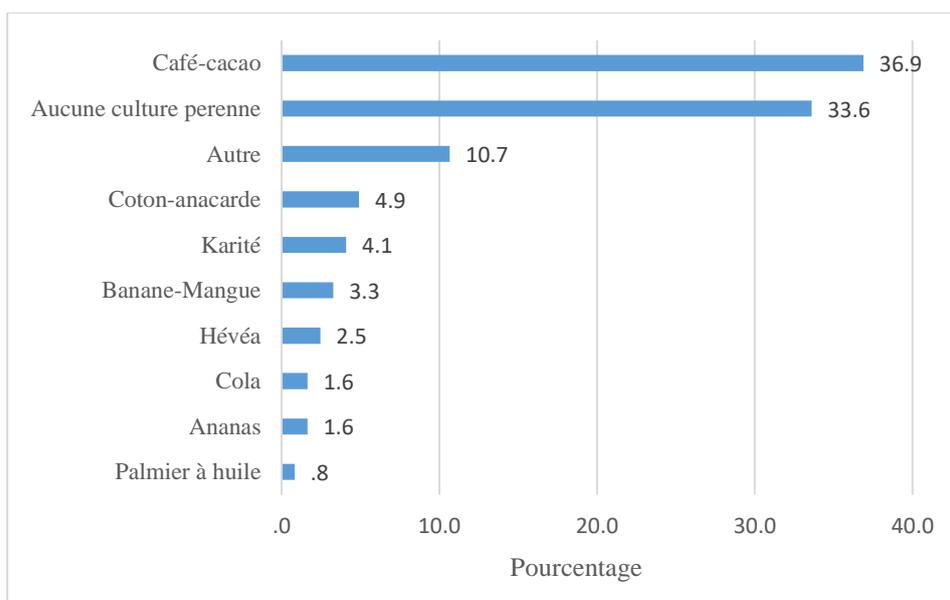
<sup>3</sup> Modes d'organisation des filières et lutte contre la pauvreté : les cas du coton et du cacao", étude réalisée par le CERDI-Université d'Auvergne, 2001.

### ➤ Cultures pérennes

Selon la Banque Mondiale en 2018, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou, le cinquième producteur mondial d'huile de palme (deuxième producteur africain), le septième producteur mondial de caoutchouc naturel (premier producteur africain), le quatrième producteur africain de coton. La Côte d'Ivoire partage, avec le Cameroun, la première place des pays africains exportateurs de bananes, et est le treizième exportateur mondial.

Les cultures pérennes sont essentiellement pratiquées par plusieurs milliers de petits producteurs qui créent de l'emploi et font vivre plusieurs ménages. Les revenus financiers substantiels tirés de ces cultures pérennes attisent la ruée vers ces cultures dont l'essor est maintenu par des demandes de plus en plus fortes aussi bien au niveau national qu'international. Les analyses révèlent que 66% des OPA pratiquent principalement les cultures pérennes. Sur l'ensemble des organisations professionnelles, 36,9% sont de la filière café-cacao, 4,9% de la filière coton-anacarde, 3,3% de la filière banane-mangue et 2,5% de la filière hévéa. Les filières ananas, cola et palmier à huile représentent chacune moins de 2% des répondants. On note que parmi les organisations qui ont répondu, 33,6% n'ont aucune activité dans les cultures pérennes.

*Figure 3 : Répartition des organisations professionnelles ayant des cultures pérennes comme activité principale*



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

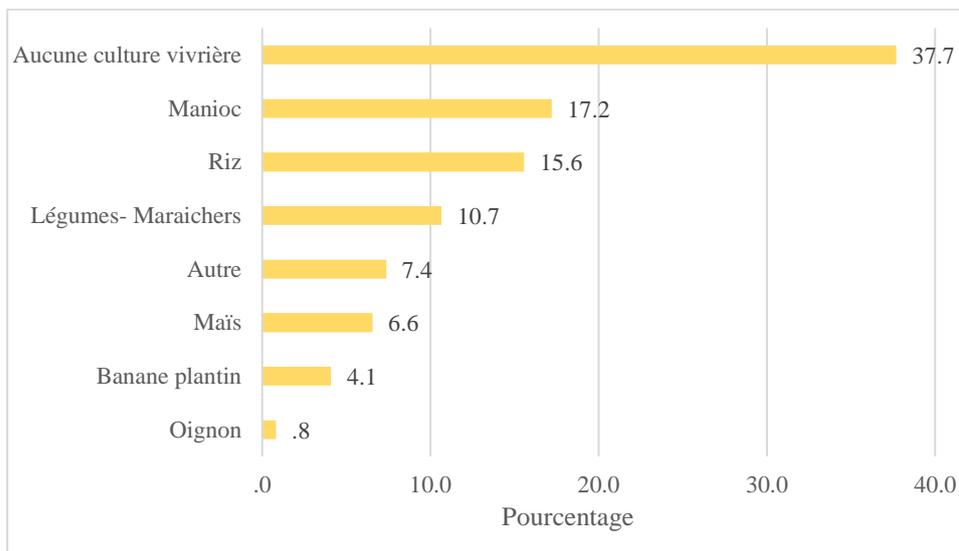
Par ailleurs, il ressort que certaines cultures pérennes sont des activités secondaires de certaines organisations. Ainsi, la filière coton-anacarde est secondaire pour 9,8% des entreprises. Cette proportion est de 3,3% pour l'hévéa, 2,5% pour le café-cacao et le palmier à huile et moins de 2% pour chacune des filières banane-mangue, cola et ananas.

### ➤ Cultures vivrières

La diversification de la production agricole ivoirienne est un enjeu majeur non seulement pour assurer une entrée pérenne de devise, une sécurité alimentaire et pour atténuer la disparité économique entre les zones climatiques du pays. Les organisations du monde agricole intègrent bien cet enjeu dans leurs

pratiques. Ainsi, il ressort que 62% des OPA s'adonnent aux cultures vivrières. Pour 17,2% des entreprises agricoles, le manioc demeure la principale filière d'activité. Comme le montre la **Figure 4** ci-dessous, les filières riz (15,6%), légumes-maraichers (10,7%), maïs (6,6%), banane plantain (4,1%) et oignon (0,8%) sont aussi citées comme filières principales. Par ailleurs, plus d'un tiers (37,7%) n'exerce dans aucune filière vivrière.

*Figure 4 : Répartition des organisations professionnelles ayant une culture vivrière comme activité principale*



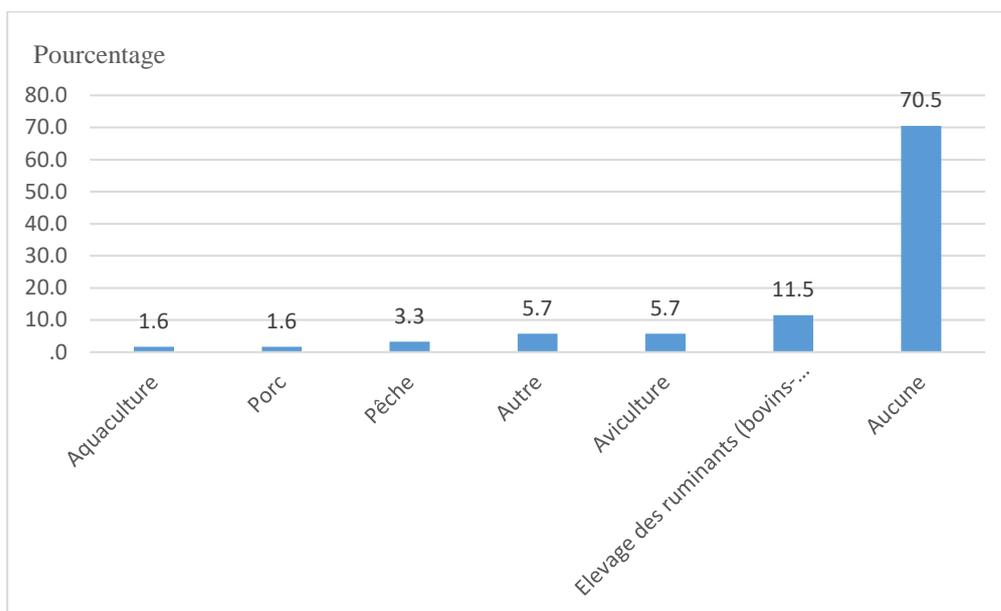
Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

En revanche, en tant qu'activités secondaires, le manioc (9,8%), légumes-maraichers (9,0%), le riz (7,4%), le maïs (5,7%) et la banane plantain (3,3%) occupent aussi les entreprises dans des proportions moindres.

➤ **Filière aquaculture-pêche-élevage**

Selon la FAO (2001), le poisson est la première source de protéine pour l'ivoirien et pour satisfaire la demande intérieure, la Côte d'Ivoire en importe. En vue d'intensifier le développement du secteur de la pêche et de l'élevage, il est prévu pour cette année 2020, l'élaboration et l'adoption du code de la pêche et de l'élevage pour rendre ces secteurs performants. La présente étude révèle que 29,5% des répondants disent pratiquer l'élevage, l'aquaculture et la pêche. Dans ces filières, l'élevage des ruminants (11,5%), l'aviculture (5,7%) et la pêche (3,3%) sont les trois activités les plus citées. L'élevage de porc et l'aquaculture sont chacune, l'activité principale de 1,5% des entreprises de la filière aquaculture-pêche-élevage. Parmi les organisations qui ont participé à l'enquête, environ 70,5% n'ont aucune activité dans les cultures vivrières. Les répondants sont beaucoup plus concentrés dans les cultures pérennes et vivrières.

Figure 5 : Répartition des organisations ayant une la filière aquaculture-pêche-élevage comme activité principale



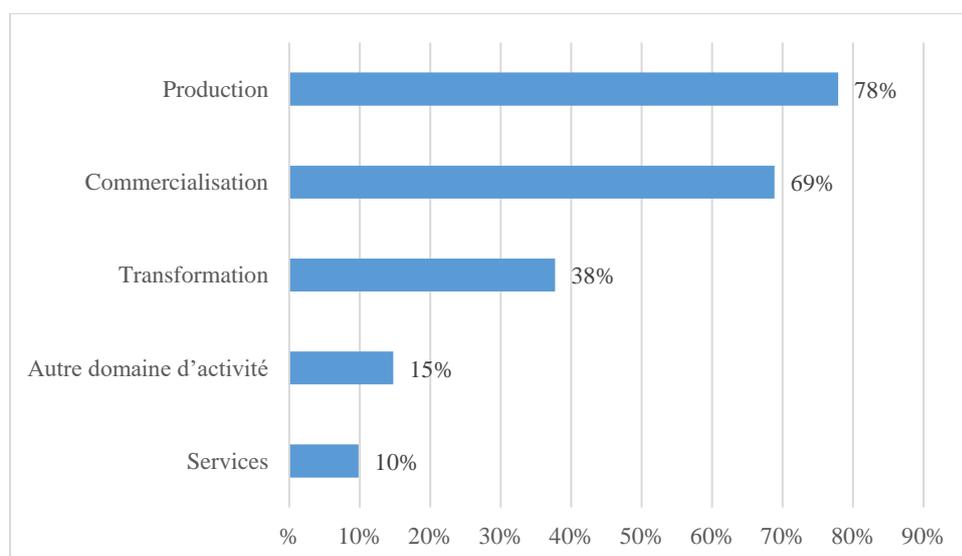
Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

Par ailleurs, l'élevage des ruminants (4,1%), l'aviculture (4,9%) et l'aquaculture (2,5%) constituent des activités secondaires de certaines entreprises.

### 3.3. Domaines d'activités

Pour l'ensemble des OPA interrogées, toutes filières confondues, la production (78%) et la commercialisation (69%) sont les deux principaux maillons dans lesquels les entreprises exercent. La transformation (38%) et les services (10%) sont également cités comme domaines d'activités. Par ailleurs, certaines des organisations agricoles interviennent à la fois dans deux ou trois maillons.

Figure 6: Répartition des entreprises selon le domaine d'activité



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### ➤ **La production**

La production est le domaine d'activité le plus important des organisations étudiées et elle est une activité exercée par 37% des organisations. Suivant les filières, les proportions se présentent comme suit : ananas (100%), banane-mangue (100%), café-cacao (80%), cola (50%), coton-anacarde (100%), hévéa (100%), karité (40%), palmier à huile (100%), banane plantain (100%), légumes- maraichers (70%), maïs (80%), manioc (90%), oignon (100%), aviculture (100%), élevage des ruminants (100%), pêche (50%).

### ➤ **Transformation**

L'analyse révèle que 18% des répondants font de la transformation. Cette proportion diffère d'une culture à l'autre : ananas (50%), banane-mangue (100%), café-cacao (20%), karité (100%), palmier à huile (100%), banane plantain (60%), légumes- maraichers (50%), maïs (30%) manioc (60%), riz (30%), aquaculture (50%), aviculture (30%), élevage des ruminants (40%), pêche (80%).

Les capacités et la productivité des transformateurs (grands ou petits) sont parfois réduites par l'insuffisance d'infrastructures de transformation, des installations de stockage inadaptées, le manque de produits d'emballage. À cela vient s'ajouter l'irrégularité des approvisionnements en matières premières due à l'instabilité de la production agricole. À titre d'exemple, les acteurs de transformation de produits de pêche subissent de très lourdes pertes du fait d'une mauvaise transformation des produits de la pêche. Mais les efforts du gouvernement et de ses partenaires sont de nature à encourager les investissements dans ce domaine. Ainsi, depuis<sup>4</sup> 2015, l'Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (Save Food), mise en place par la FAO, a mené un certain nombre d'études de cas dans près de 30 pays, dont la Côte d'Ivoire, pour déterminer quels étaient les points critiques de pertes de la chaîne d'approvisionnement pour les cultures, le lait et le poisson produits par les petits exploitants, en utilisant pour ce faire une méthode commune élaborée cette même année. Les points critiques identifiés sont entre autre le stade de la récolte (attaques d'organismes nuisibles et d'insectes, les conséquences de maladies, les mauvaises conditions météorologiques), le stockage (ventilation insuffisante et les mauvaises pratiques de manutention), le conditionnement et le transport surtout pour les tubercules, les fruits et légumes. Aussi, au regard des difficultés rencontrées, le gouvernement ivoirien, en partenariat avec la Banque Africaine de développement (BAD), a budgétisé 9,4 milliards de francs CFA pour financer l'industrialisation des filières mangue et ananas<sup>5</sup>. Un investissement qui entre dans le cadre d'un plan de transformation sur place de la moitié de la production agricole ivoirienne.

### ➤ **Commercialisation**

La commercialisation occupe 33% des organisations étudiées. La situation varie d'une filière à l'autre : ananas (50%), banane-mangue (100%), café-cacao (80%), coton-anacarde (80%), hévéa (100%), karité (60%), palmier à huile (100%), banane plantain (100%), légumes- maraichers (80%), maïs (90%), manioc (80%), oignon (100%), riz (60%), aviculture (90%), élevage des ruminants (90%), pêche (80%), porc (100%). Ces produits sont écoulés aussi bien sur le marché local qu'à l'extérieur. Selon la Banque Mondiale, en 2017, la Côte d'Ivoire, deuxième économie la plus dynamique d'Afrique de l'Ouest après le Nigéria, réalise 60% des exportations agricoles de l'UEMOA et 33% de celles de la CEDEAO. Toujours selon la Banque Mondiale, le commerce agroalimentaire de la Côte d'Ivoire est excédentaire. L'approvisionnement des citoyens des villes subsahariennes est assuré conjointement par des circuits marchands (l'auto approvisionnement aujourd'hui en milieu urbain comme une réponse à la crise, les

<sup>4</sup> Rapport FAO « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2019 »

<sup>5</sup> Article publié par la Deutsche Welle (DW) en juillet 2019

circuits marchands fournissent l'essentiel de l'approvisionnement urbain en produits vivriers) et non marchands (FAO 1997).

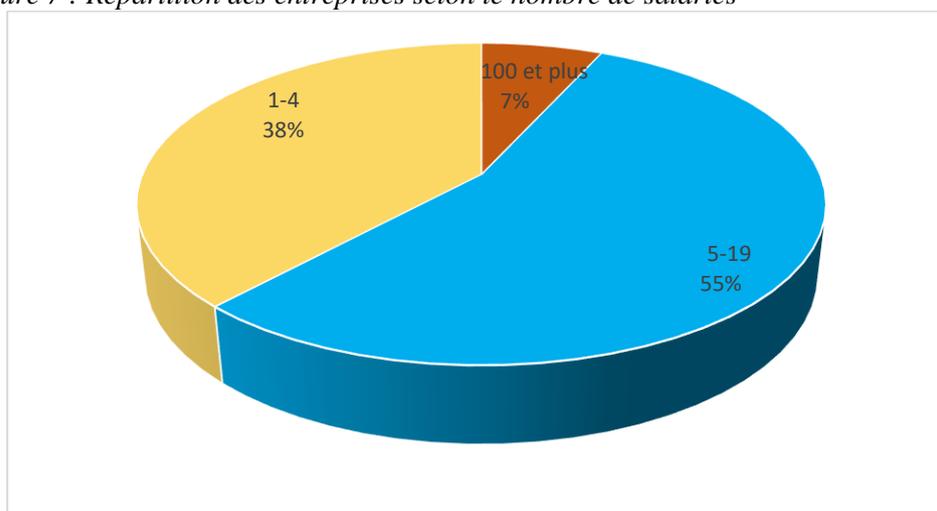
### ➤ Services

Une organisation sur vingt (5%) fait du service. Cette proportion est variable d'une filière à l'autre : ananas (50%), café-cacao (10%), café-cacao (10%), karité (40%), banane plantain (20%), légumes-maraichers (20%), manioc (10%), riz (10%), aviculture (30%), élevage des ruminants (10%).

### 3.4. La taille des organisations professionnelles en terme d'emplois

Le secteur agricole emploie 56% de la population de Côte d'Ivoire : avec plus de 600 000 emplois directs créés à la suite de la mise en œuvre des projets PNIA, environ 4,5 millions de personnes sont employées par le secteur en 2015<sup>6</sup>. En 2018, le secteur agricole emploie 46% des actifs et fait vivre les deux tiers de la population (Banque Mondiale). Dans la présente étude, plus de la moitié (55%) des organisations professionnelles étudiées ont un effectif de salariés compris entre cinq et dix-neuf, 38% d'entre elles ont un effectif variant de 1 à 4 et 7% des entreprises comptent plus de 100 salariés.

Figure 7 : Répartition des entreprises selon le nombre de salariés



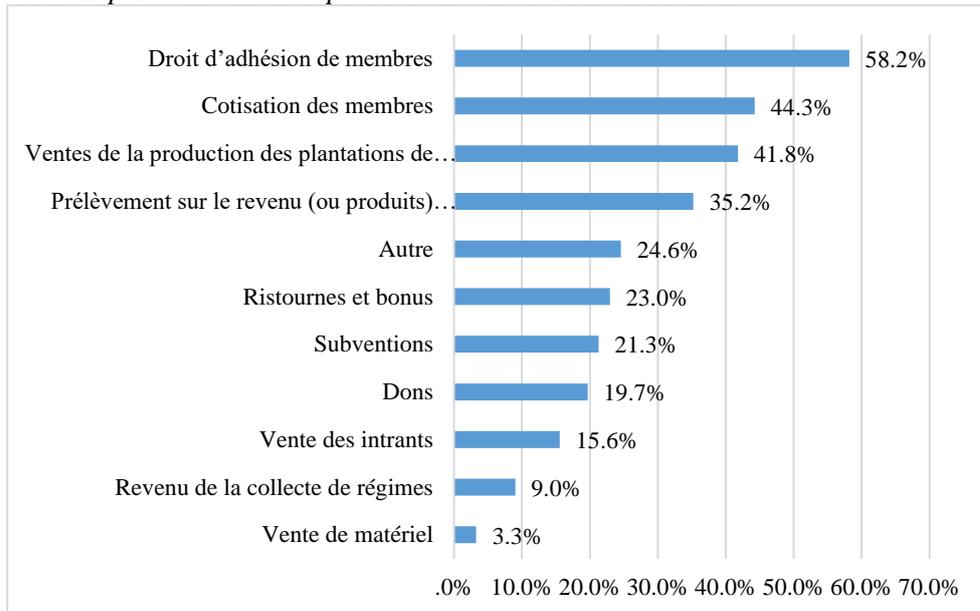
Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### 3.5. Les sources de revenu des organisations

Les droits d'adhésion de membres (58,2%), les cotisations des membres (44,3%), les ventes de la production des plantations de la structure (41,8%) et les prélèvements sur le revenu (ou produits) des membres (35,2%) sont les quatre (4) sources de revenus les plus citées par les organisations. Les ristournes et bonus (23%), les subventions (21,3%), les dons (19,7%) et autres sources (24,6%) composées de revenus de formation et d'assistance technique sont des sources de revenus qui sont moyennement citées par les organisations. Ces tendances montrent que les revenus des organisations sont étroitement liés à ceux des membres. Par conséquent, toute variation des revenus de ces derniers aura des impacts sur les revenus des organisations dont ils sont affiliés. Avec l'avènement de la Covid-19 où les activités des entreprises individuelles sont très négativement touchées, les tendances baissières des sources de revenus constituent des risques énormes pour les organisations professionnelles agricoles.

<sup>6</sup> PNIA : Programme national d'investissement agricole deuxième génération (2018-2025)

Figure 8: Répartition des entreprises selon les sources de revenus

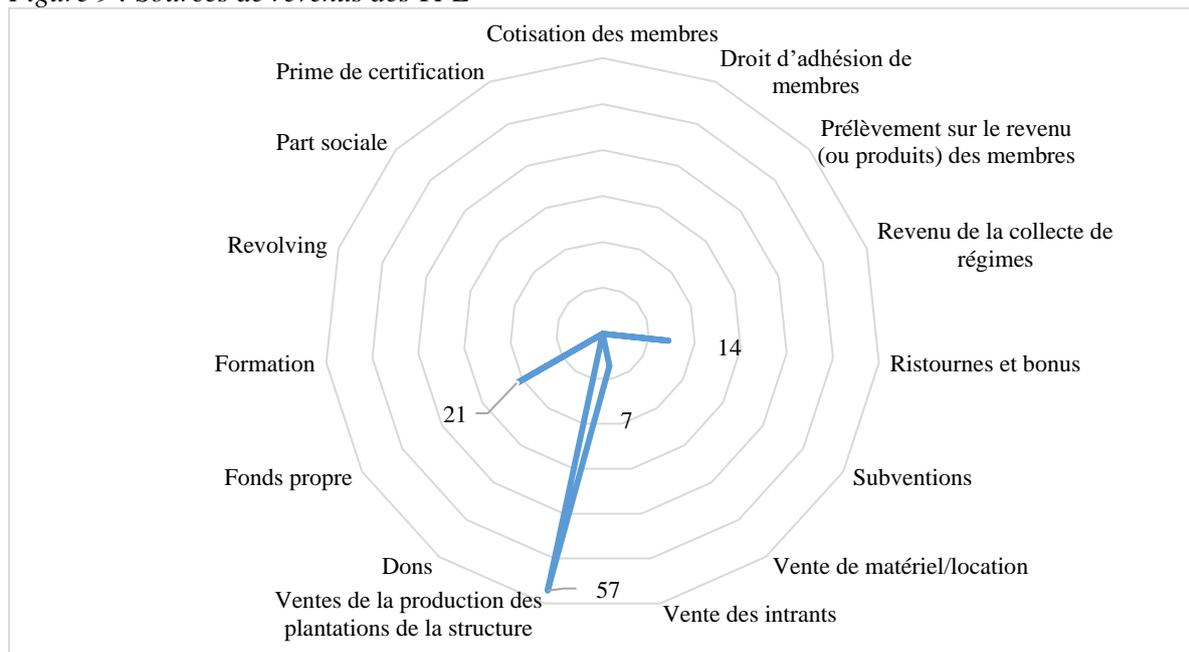


Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

L'analyse des sources de revenus selon le statut juridique montre que d'une façon générale, les sources de revenus des organisations professionnelles sont assez variées. Cependant, l'essentiel de leurs revenus proviennent des cotisations des membres, les droits d'adhésion, les prélèvements sur les revenus (ou produits) des membres et surtout de la vente des produits des filières dans lesquelles interviennent ces organisations professionnelles.

**Très Petite Entreprise (TPE).** On note que plus de la moitié des revenus des TPE soit 57% provient de la vente des produits. Près de 21% de leurs revenus sont constitués des fonds propres et 14% proviennent des ristournes et du bonus. Les autres sources sont constituées essentiellement de la vente des intrants à hauteur de 7%.

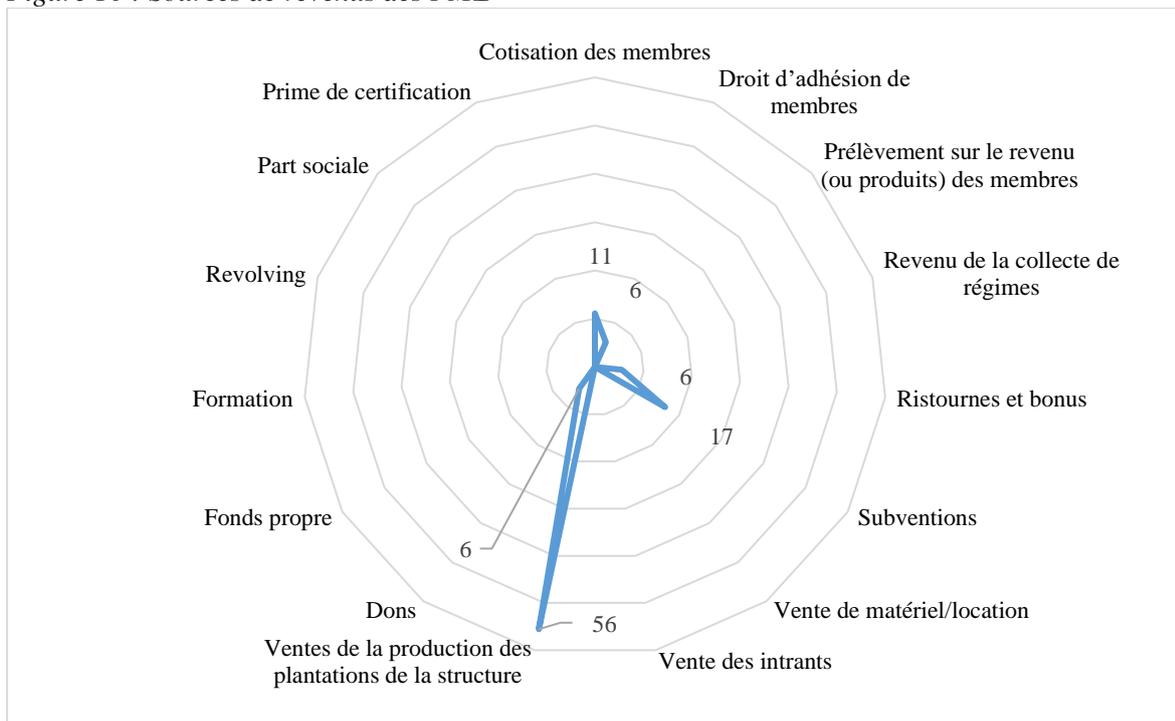
Figure 9 : Sources de revenus des TPE



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

**Petite et Moyenne Entreprise (PME).** Tout comme les TPE, la vente des produits représente la principale source de revenus des PME. Elle constitue à elle seule 56% des chiffres d'affaires des PME. Les subventions et les cotisations des membres sont les deux autres sources qui contribuent significativement dans la formation du chiffre d'affaires avec des proportions respectives de 17% et de 11%. Les autres sources de revenus moins importantes sont les droits d'adhésion, les ristournes et bonus, et les dons avec une contribution chacune de 6%.

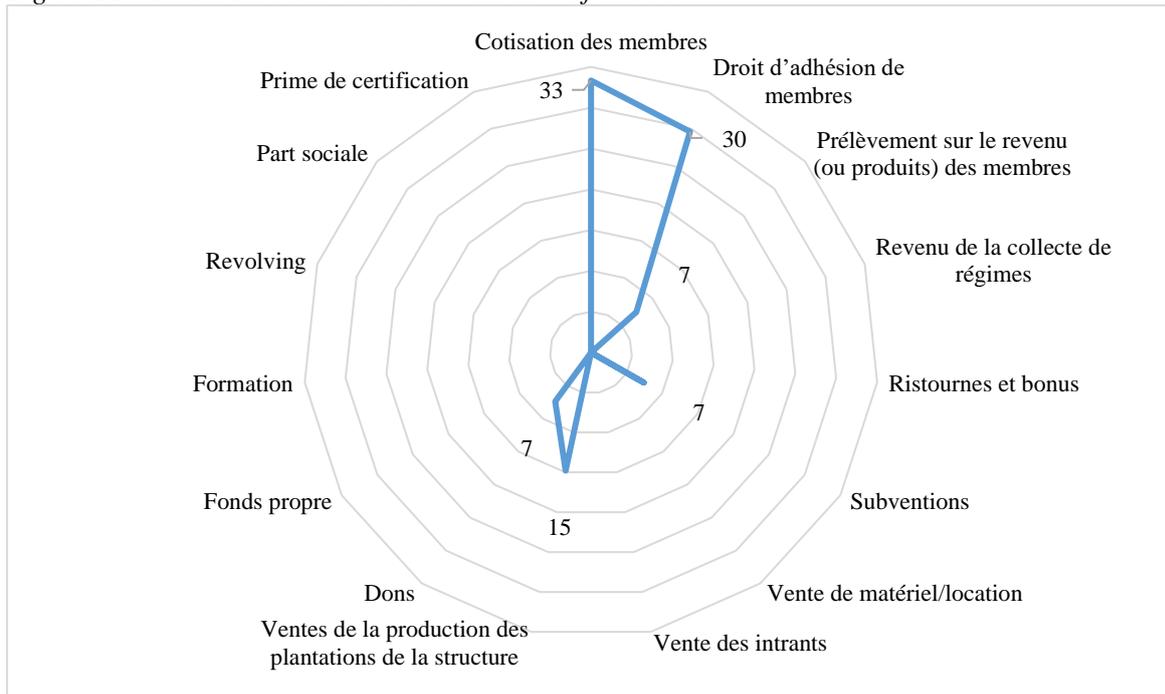
Figure 10 : Sources de revenus des PME



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

**Association/faîtière.** Les cotisations des membres et des droits d'adhésion constituent les deux principales sources avec respectivement 33% et 30%, et dans une moindre mesure la vente des produits (15%). Les autres sources de revenus des associations/faîtières sont les dons, les subventions, et les prélèvements sur le revenu ou le produit qui sont de 7% chacune.

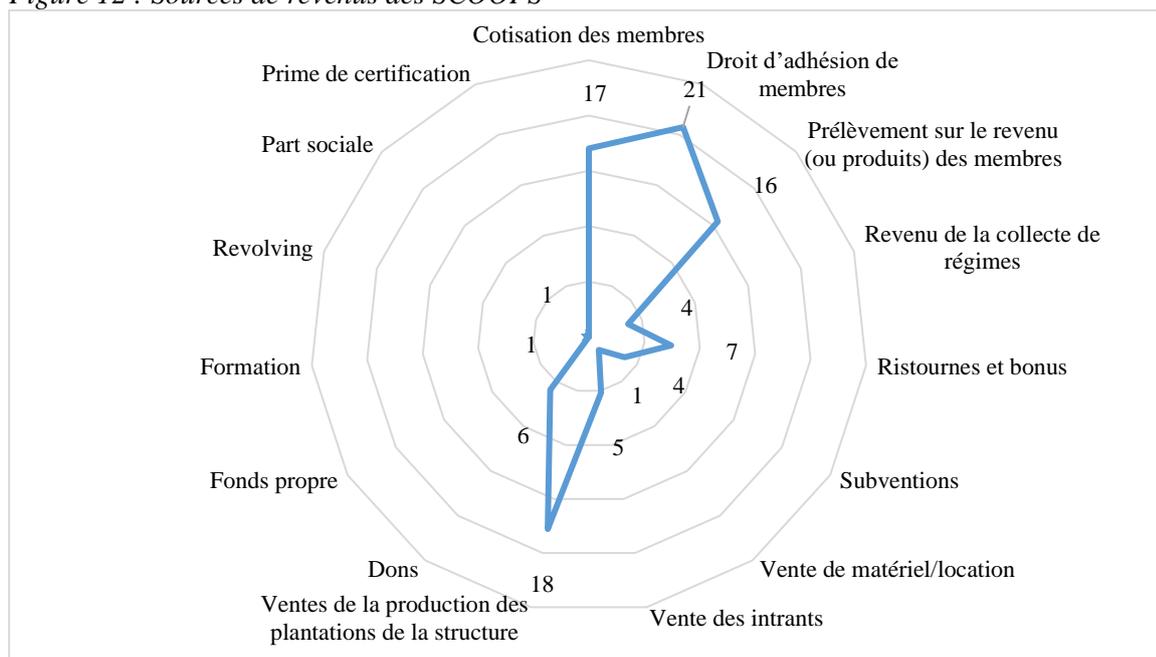
Figure 11 : Sources de revenus des associations/faîtières



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

**Société Coopérative avec Conseil d'Administration (COOP-CA).** Les sources de revenus des COOP-CA sont très diversifiées. Elles sont constituées des droits d'adhésion (21%), la vente des produits de la coopérative et la cotisation des membres (17%) avec une contribution chacune à la formation des chiffres d'affaires de 13%, le prélèvement sur les revenus (ou produit) des membres (12%), les bonus et ristournes (7%), les dons (6%), les subventions avec une contribution chacune de 9%. La vente des intrants contribue à hauteur de 5%. Les autres sources de revenus sont constituées de la vente ou location de matériels, le revolving, la formation et les primes de certifications et le revenu de collecte avec une contribution cumulée de 8%.

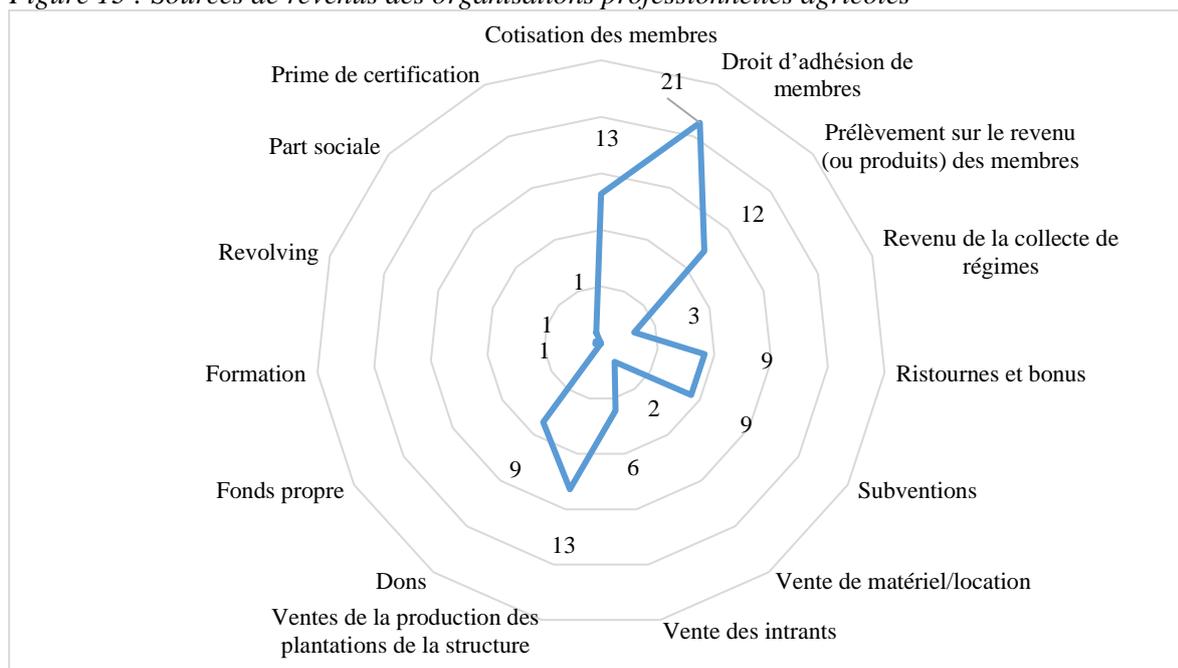
Figure 12 : Sources de revenus des SCOOPS



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

**Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPS).** Tout comme les COOP-CA, les SCOOPS ont des sources de revenus diversifiées. En effet, elles sont constituées des droits d'adhésion (21%), la vente des produits de la coopérative (18%), la cotisation des membres (17%), le prélèvement sur les revenus (ou produit) des membres (16%), les bonus et ristournes (7%), les dons (6%), la vente des intrants (5%), les subventions et le revenu de collecte avec chacune une contribution aux chiffres d'affaires de 4%. Les autres sources de revenus sont constituées de la vente ou location de matériels, le revolving, la formation et les primes de certifications avec une contribution cumulée de 3%.

Figure 13 : Sources de revenus des organisations professionnelles agricoles



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### 3.6. Le chiffre d'affaires des deux dernières années

Selon le rapport du PNIA 2, malgré la part importante de l'emploi de la population active dans le secteur agricole (l'industrie n'emploie par exemple que 6% environ de cette population), les revenus qu'il génère sont moindres. Ainsi, en 2014, la valeur ajoutée moyenne par travailleur (proxy du revenu généré par travailleur dans le secteur) n'a augmenté que dans les filières industrielles, celles orientées vers l'exportation, ou encore celles des filières bois. La valeur ajoutée moyenne générée par les travailleurs des filières des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche a, quant à elle, diminué pendant la période de mise en œuvre du PNIA 1.

Selon le rapport du PNIA 2, en termes de contribution à l'augmentation des revenus des ménages, les spéculations (ou groupe de spéculations) les plus importantes sont la catégorie Autres produits (café, cacao, hévéa, anacarde, coton, etc.) dont la contribution est de 45,8% et les fruits et noix (49,5%). A ces spéculations/produits, il faut ajouter le bétail (3%), les oléagineux (2,1%), les racines et tubercules (1,5%). Alors que les céréales contribuent négativement à l'augmentation des revenus des ménages (-2,6%), elles ont une forte contribution à l'emploi (12,7%) derrière les fruits et noix (55,9%), mais devant les autres produits (8,6%) et les oléagineux (7,2%).

#### ➤ Chiffre d'affaires moyen des deux dernières années des organisations professionnelles

Les chiffres d'affaires moyens des organisations professionnelles selon le statut juridique présentent des écarts importants (**Tableau 1**). Les Sociétés Coopératives avec Conseil d'Administration (COOP-CA) ont le chiffre d'affaires moyen le plus élevé. Il est estimé sur les deux dernières années (2018-2019) à environ 895 millions de francs CFA. Les Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPS) quant à elles ont un chiffre d'affaires moyen de près de 345 millions de francs CFA. Les autres organisations professionnelles ont respectivement des chiffres d'affaires moyens d'environ 102 millions de francs CFA pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME), 31 millions de francs CFA pour les associations/faïtières et environ 5 millions pour les Très Petite Entreprises (TPE).

On note un écart important entre la moyenne des chiffres d'affaires et la médiane des organisations professionnelles d'un même statut juridique ayant pris part à cette étude. Ce qui laisse entrevoir qu'il y a moins de ressemblance entre les organisations professionnelles au sein d'un même statut juridique. Cela s'explique par le fait que les OPA d'un même statut exercent divers domaines d'activités et de diverses filières.

Tableau 1 : Chiffre d'affaires moyen des deux dernières années selon le statut juridique

Statut juridique	Effectif	Moyenne	Maximum	Médiane	Minimum
Association/faïtière	16	31 166 667	150 000 000	10 000 000	150 000
COOP-CA	41	894 502 281	10 882 381 097	93 125 000	3 480 933
PME	14	102 027 840	828 984 075	30 000 000	1 000 000
SCOOPS	39	345 442 456	4 515 100 000	44 332 500	200 000
TPE	12	4 719 441	16 000 000	3 000 000	2 000 000

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

L'analyse des chiffres d'affaires selon les domaines d'activités montre que sur les deux dernières années (2018-2019), les organisations professionnelles de commercialisation dégagent le chiffre d'affaires moyen le plus élevé. Il est estimé à environ 506 millions de francs CFA. Les organisations professionnelles de production quant à elles ont un chiffre d'affaires moyen de près de 435 millions de francs CFA. Les autres organisations professionnelles ont respectivement des chiffres d'affaires moyens

d'environ 298 millions de francs CFA pour les OPA de transformation, et d'environ 285 millions de francs CFA pour les organisations professionnelles travaillant dans le secteur des services.

*Tableau 2 : Chiffre d'affaires moyen des deux dernières années selon le domaine d'activité*

<b>Domaine d'activités</b>	<b>Effectif</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Maximum</b>	<b>Médiane</b>	<b>Minimum</b>
Commercialisation	84	506 317 868	10 882 381 097	50 000 000	200 000
Production	95	434 830 839	10 882 381 097	38 000 000	150 000
Services	12	284 736 734	1 420 000 000	101 720 000	1 000 000
Transformation	46	298 478 497	4 515 100 000	12 400 000	900 000
Total	122	438 243 575	10 882 381 097	30 000 000	150 000

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

La performance économique d'une organisation professionnelle est liée à plusieurs éléments, dont la filière, le domaine d'activité, le nombre de membres, le statut juridique, etc. L'analyse, suivant uniquement l'un de ces éléments ci-dessus cités, peut entraîner des biais. Pour pallier de tels possibles biais, une analyse suivant les groupes de quintile est réalisée. Pour rappel, un quintile s'emploie pour représenter un cinquième ou pour représenter 20% d'un échantillon ou d'une population. L'objectif est de reconstituer des groupes homogènes et dans notre cas, il s'agit de groupes homogènes de quintile ayant en commun le même niveau de chiffre d'affaires.

La comparaison entre la moyenne et la médiane montre que ces valeurs suivant les groupes ou catégorie de quintile sont proches. Ce qui témoigne que les OPA au sein d'un même groupe ont en commun des chiffres d'affaires très proches en exclusion du dernier quintile (quintile 5) où les écarts semblent encore importants entre les OPA de cette catégorie. Pour remédier à cela, on pourrait désagréger plus en utilisant les déciles. Cependant, vu la taille de l'échantillon, l'analyse par les quintiles a été retenue dans le cadre de ce travail.

Les résultats suivant l'analyse par l'approche par les quintiles de chiffres d'affaires montrent que le plus petit chiffre d'affaires moyen est estimé à environ 2,3 millions de francs CFA et correspond aux chiffres d'affaires du premier un cinquième des OPA à faible revenu (plus pauvre). Le chiffre d'affaires moyen le plus élevé est de près de 2 milliards de francs CFA et correspondant aux chiffres d'affaires du dernier cinquième des OPA à revenu élevé (plus riche). Le chiffre d'affaires intermédiaire est estimé à environ 32,5 millions de francs CFA.

*Tableau 3 : Chiffre d'affaires moyen des deux dernières années selon les quintiles des organisations*

<b>Catégorie de OP</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Maximum</b>	<b>Minimum</b>	<b>Médiane</b>
Quintile 1	2 332 623	4 600 000	150 000	2 800 000
Quintile 2	10 012 662	16 250 000	5 000 000	10 000 000
Quintile 3	32 536 123	56 935 820	18 000 000	30 000 000
Quintile 4	125 440 967	200 000 000	60 000 000	115 000 000
Quintile 5	2 007 295 389	10 882 381 097	300 000 000	1 297 769 060

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### ➤ Chiffre d'affaires de janvier-mai des deux dernières années

Les chiffres d'affaires de la période de janvier à mai représentent globalement environ 42% du chiffre d'affaires annuel des organisations professionnelles selon leur statut juridique (Tableau 4). Ils sont

estimés en moyenne à environ 430 millions de francs CFA pour les COOP-CA, de 113 millions de francs CFA pour les SCOOPS, de 25 millions pour les PME, de près de 14 millions pour les associations/faïtières et d'environ 2 millions pour les TPE.

Tableau 4 : Chiffre d'affaires moyen de janvier à mai deux dernières années selon le statut juridique

Statut juridique	Effectif	Moyenne	Maximum	Médiane	Minimum	CA semestre /CA annuel (%)
Association/faïtière	16	13 728 750	55 000 000	4 100 000	175 000	44
COOP-CA	41	431 053 330	7 292 430 138	46 000 000	500 000	48
PME	14	25 528 645	186 604 379	10 000 000	500 000	25
SCOOPS	39	112 974 659	1 052 515 000	7 562 500	100 000	33
TPE	12	1 712 562	7 000 000	1 500 000	200 000	36
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>185 775 238</b>	<b>7 292 430 138</b>	<b>9 375 000</b>	<b>100 000</b>	<b>42</b>

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

Les chiffres d'affaires de la période de janvier à mai représentent globalement environ 42% du chiffre d'affaires annuel des organisations professionnelles selon leurs domaines d'activités (Tableau 5). Ils sont estimés en moyenne à environ 215 millions de francs CFA pour les organisations professionnelles de commercialisation, de près de 192 millions de francs CFA pour OPA de production, de 102,5 millions pour les OPA de services, et d'environ 62 millions pour les organisations professionnelles agricoles de transformation.

Tableau 5 : Chiffre d'affaires moyen de janvier à mai durant les deux dernières années selon le domaine d'activité

Domaine d'activités	Effectif	Moyenne	Maximum	Médiane	Minimum	CA semestre /CA annuel (%)
Commercialisation	84	215 534 809	7 292 430 138	11 125 000	100 000	43
Production	95	191 691 723	7 292 430 138	10 000 000	100 000	44
Services	12	102 586 346	591 000 000	50 000 000	500 000	36
Transformation	46	62 131 954	1 500 000 000	2 875 000	200 000	21
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>185 775 238</b>	<b>7 292 430 138</b>	<b>9 375 000</b>	<b>100 000</b>	<b>42</b>

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

Les chiffres d'affaires de la période de janvier à mai des groupes de quintile des organisations professionnelles, sont estimés à environ 1,2 million de francs CFA pour le premier quintile à faible revenu, de 3,5 millions de francs CFA pour le deuxième quintile à faible revenu, de 13,5 millions pour le quintile intermédiaire, de 52,5 millions pour le premier quintile le plus riche et d'environ 892 millions pour le dernier quintile le plus riche.

Tableau 6 : Chiffre d'affaires moyen de janvier à mai deux dernières années selon les quintiles des organisations

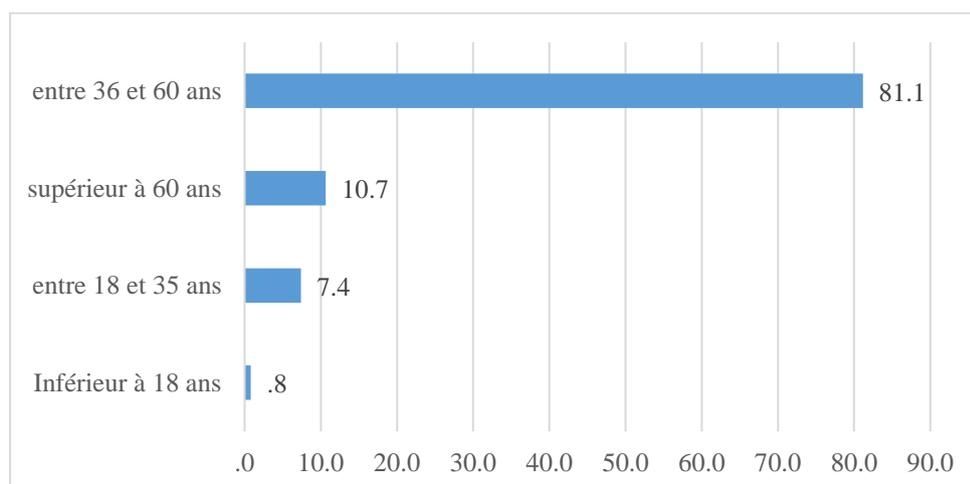
Catégorie de OP	Moyenne	Maximum	Minimum	Médiane	CA semestre /CA annuel (%)
Quintile 1	1 174 835	1 597 000	100 000	500 000	50
Quintile 2	3 490 667	4 000 000	1 750 000	2 500 000	35
Quintile 3	13 531 595	15 000 000	4 500 000	9 687 500	42
Quintile 4	52 476 890	100 000 000	18 000 000	42 500 000	42
Quintile 5	892 407 357	7 292 430 138	120 000 000	400 000 000	44

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### 3.7. Catégorie d'âge des dirigeants des organisations

La majorité (81%) des dirigeants a un âge compris entre 36 et 60 ans, intervalle dans lequel se situe l'âge moyen des exploitants agricoles qui est de 43 ans (selon le recensement des exploitants agricoles de 2015/2016). Aussi, 11% d'entre eux ont plus de 60 ans et 7% sont âgés de 18 à 35 ans. On note qu'un seul dirigeant de coopérative (une COOP-CA) soit moins de 1% des dirigeants a moins de 18 ans. Il opère à la fois dans les filières Café-Cacao, le riz et l'élevage des ruminants (bovins, ovins et caprins).

Figure 14: catégorie d'âge des dirigeants des organisations

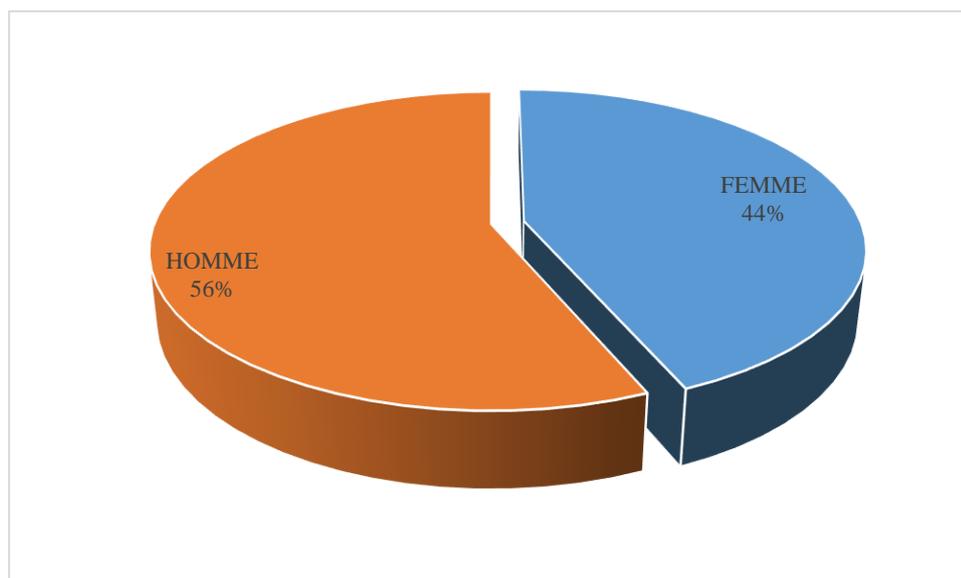


Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### 3.8. Sexe du premier responsable

La proportion de femmes exploitantes est de 21,8% en Côte d'Ivoire et elles représentent 21,8% des exploitants de la production végétale, 13,9% de l'ensemble des exploitants pratiquant l'élevage, 9,3% des sylviculteurs, 9,5% des pêcheurs et 19,9% aquaculteurs selon le recensement des exploitants et exploitations agricoles de 2015/2016. La présente étude montre une représentation appréciable des femmes au niveau des instances dirigeantes des organisations étudiées, comparées aux proportions précédentes. En effet, les femmes sont les premiers responsables de 44% organisations.

Figure 15: sexe du premier responsable

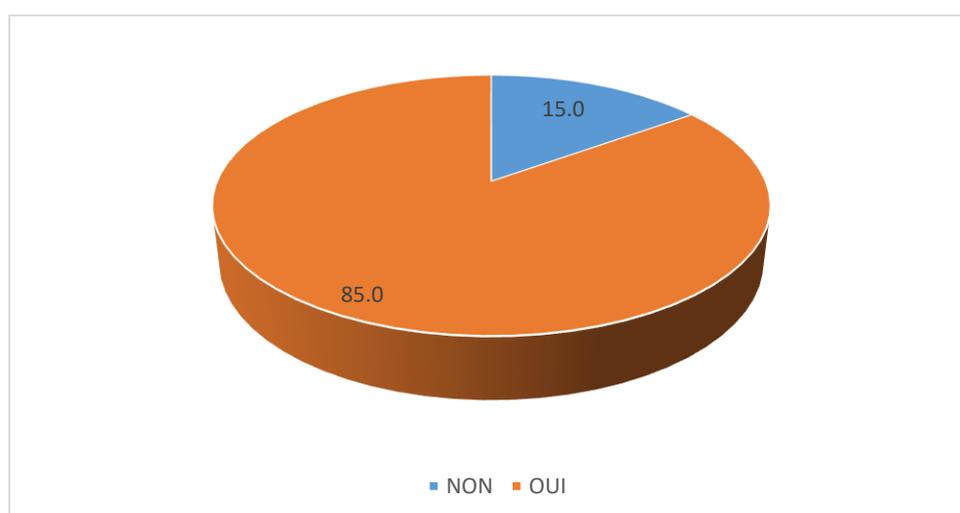


Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### 3.9. Sensibilisation aux mesures de prévention contre le Covid-19 dans les organisations

La majeure partie des organisations (85%) affirment avoir été sensibilisée sur la maladie à Covid-19. Cette sensibilisation a couvert le respect des mesures dictées par le gouvernement et de la nécessité d'entreprendre des actions de solidarité à l'endroit de ses membres, les travailleurs et de la communauté. Ces séances de sensibilisation ont sans doute contribué à la limitation de la propagation de la Covid-19 surtout dans les zones rurales où sont pratiquées majoritairement les activités agricoles.

Figure 16: Proportion des organisations professionnelles bénéficiaires de la sensibilisation



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

## **4. Impact de la Covid 19 sur les organisations professionnelles agricoles**

### **4.1. Relations contractuelles/engagements au sein des organisations professionnelles**

En Côte d'Ivoire, les organisations professionnelles agricoles ont pour activités principales la commercialisation et la production, et accessoirement la gestion des intrants et petits matériels, la production des plants et d'autres prestations (transport, prêts aux membres, ...).

On peut distinguer deux types de relations contractuelles : relation interne (entre l'organisation professionnelle et ses membres/adhérents) et la relation externe (entre l'organisation professionnelle et ses clients et partenaires).

#### **➤ Relations externes entre OPA et partenaires commerciaux**

Les relations externes sont matérialisées par des contrats de vente et des relations de partenariat avec des multinationales et des tiers. Parmi les types de contrats de vente, on note les contrats à livraison différée (cas de café-cacao), les contrats de production, les contrats de fidélisation, etc.

Les mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19 en Côte d'Ivoire et partout dans le monde, surtout celles prises par les partenaires commerciaux du pays, ont entraîné des modifications des contrats en cours, voire les contrats futurs. On note des spécificités selon les types de filières.

Dans la filière café-cacao où la vente se fait selon des contrats de type à livraison différée, les produits étaient déjà vendus avant l'avènement de la Covid-19. Néanmoins, les entretiens avec les acteurs ont permis de déceler des cas de suspensions de contrats. Dans cette filière, les sites des multinationales à l'intérieur du pays ont été fermés, bloquant ainsi la chaîne d'approvisionnements des coopératives à ces multinationales. Certains adhérents se sont retrouvés avec des produits invendus car les contrats de fidélité qui les lient à leurs coopératives ne leur permettent pas de vendre à d'autres clients.

La situation est similaire dans les autres cultures pérennes y compris les cultures fruitières où la plupart des contrats a été annulée ou reportée en attendant la reprise des activités des multinationales. Ces contrats concernent en premier lieu les produits de l'anacarde, la mangue, l'ananas, la banane et l'hévéa. Sachant que les besoins de financement dans ces filières sont généralement satisfaits par les apports financiers des clients internationaux, l'avènement de la Covid-19 a contribué à l'arrêt de financement.

Concernant les produits vivriers, c'est surtout les contrats d'importations qui ont connu des modifications par la baisse du niveau d'activité des pays exportateurs surtout en Asie et au Brésil. Les principaux produits concernés sont le riz pour l'alimentation domestique et le maïs surtout pour l'élevage de volaille. On note également l'augmentation du délai de livraison des produits. À titre d'exemple, le délai de livraison de l'oignon qui est le principal produit maraîcher importé de la sous-région, est passé de 4-5 jours à près de deux semaines. Aussi, la fermeture des supermarchés et le grand Abidjan, ont entraîné une interruption partielle de la chaîne d'approvisionnement de vivriers, secteurs où interviennent surtout les femmes. En effet, on a assisté aux suspensions des activités des intermédiaires (responsables ou structures centralisant les produits) qui assurent les liaisons entre les supermarchés et les groupements de femmes qui font la pré-collecte de produits.

La situation au sein des filières d'élevage et halieutique est similaire à celle précédemment décrite dans les autres filières. Dans la filière halieutique par exemple, l'arrêt des activités de pêche surtout à la suite de la fermeture des restaurants a fait que le carburant qui est le principal intrant a été bloqué dans les cuves de la coopérative entraînant des coûts supplémentaires de stocks. Le pourrissement du stock

existant de poissons suite à la fermeture des restaurants a été aussi noté. En outre, le blocage des partenaires internationaux dû à la fermeture des frontières a entraîné un déficit de financement de la filière halieutique et une diminution d'approvisionnement en bétail en provenance des pays sahéliens.

#### ➤ **Relations internes entre adhérents et OPA**

Les relations internes sont matérialisées par des contrats ou des accords d'achats ou d'enlèvements du produit et de fidélité entre les adhérents et l'organisation professionnelle agricole. Elles portent aussi sur la fixation des marges des différents acteurs intervenant dans la filière, le volume de collecte et de commercialisation des produits, et le prix aux producteurs. Ce dernier est souvent régi par un décret gouvernemental.

Le rôle principal d'une OPA est la collecte des produits et l'approvisionnement en intrants de leurs adhérents. Les mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la Covid-19 ont entraîné la rupture partielle de toute la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la mise en marché durant la période du confinement du grand Abidjan et de fermeture des restaurants. La perturbation des marchés a entraîné une réduction du volume des activités des OPA. Ces dernières n'étaient plus à mesure de respecter ses engagements vis-à-vis de ses adhérents. Cela a eu pour conséquence, l'arrêt ou la baisse du volume de collecte auprès des adhérents, l'arrêt de financement. Aussi, dans le cadre des échanges de marchandises entre le grand Abidjan et l'intérieur du pays, le mode de paiement qui se faisait en présence physique entre le fournisseur et son client est passé par le mode digital via le réseau mobile ou bancaire. Cependant, les fournisseurs recevaient leur argent à compte-goutte et ils étaient dans l'incapacité de se rendre chez le client pour rentrer en possession de la totalité de la somme à cause du confinement d'Abidjan. Les adhérents par manque de ressources financières étaient dans l'incapacité d'honorer leurs cotisations pour le fonctionnement des coopératives.

## **4.2. Impacts de la Covid-19 sur les activités des organisations professionnelles agricoles**

### **4.2.1. Mesures ayant impacté les activités**

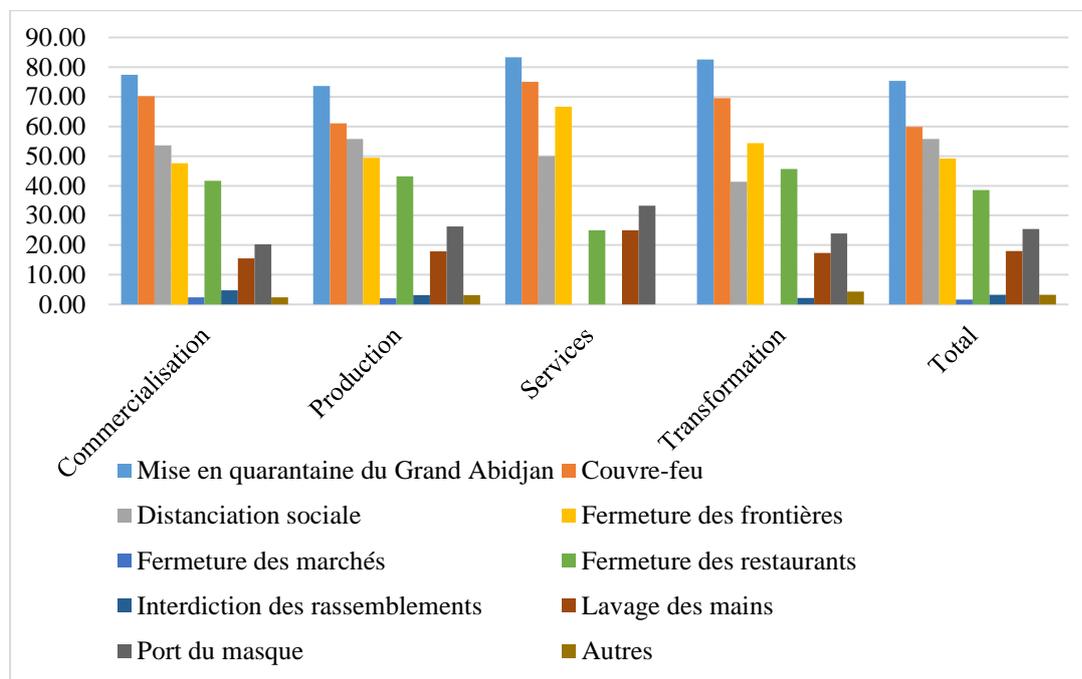
En dehors du couvre-feu qui a été levé, la plupart des mesures qui ont impacté l'exercice des activités des organisations professionnelles agricoles étaient toujours en vigueur pendant la période de la collecte de données. Comme présenté dans la **Figure 17**, les mesures de lutte contre la Covid-19 qui ont impacté très négativement la conduite des activités sont principalement la mise en quarantaine de la ville du grand Abidjan (75% des OPA), le couvre-feu (60%), la distanciation sociale (56%), la fermeture des frontières (49%) et la fermeture des restaurants (38%).

L'analyse par domaine d'activité montre que les trois principales mesures qui ont fortement impacté les activités de commercialisation, de production, et les services sont la mise en quarantaine de la ville du grand Abidjan (respectivement 77% - 74% - 83%), le couvre-feu (respectivement 70% - 61% - 75%) et la distanciation sociale (respectivement 54% - 56% - 50%). Les activités de transformation quant à elles ont été plus impactées par la mise en quarantaine de la ville du grand Abidjan (83%), le couvre-feu (70%), la fermeture des frontières (54%) et la fermeture des restaurants (46%).

Les mesures de restrictions en cours à cause de la Covid-19 et surtout les restrictions de déplacement des personnes ralentissent l'approvisionnement de la ville d'Abidjan occasionnant des ruptures et des tensions de prix. Bien que n'étant pas concernés par cette mesure, les commerçants notamment les grossistes-collecteurs éprouvent beaucoup de difficultés pour rentrer et sortir d'Abidjan pour mener à

bien leur commerce (FAO, juin 2020). On assiste ainsi à des difficultés d’approvisionnement des producteurs en intrants et fournitures des activités d’appuis-conseils des producteurs du fait de l’isolement du district d’Abidjan.

Figure 17 : Principales mesures ayant impacté les activités des organisations professionnelles



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

#### 4.2.2. Principaux effets de la Covid-19 sur les activités

La presque totalité des organisations professionnelles agricoles (98%) a déclaré que leurs activités ont été impactées négativement par la Covid-19. La baisse des ventes des produits a été identifiée par plus de 80% des organisations professionnelles agricoles comme la principale difficulté attribuable à l’avènement de la Covid-19 (**Figure 18**). Cette baisse des ventes a provoqué des problèmes de trésorerie au niveau des organisations professionnelles. Ces dernières éprouvent des difficultés à faire face à leurs charges. Il est à noter que la baisse des ventes des produits est la résultante de deux faits majeurs dont les décisions locales au niveau du pays et les changements dans l’environnement économique mondiale.

Au niveau local, les obligations imposées par les décisions du Conseil National de Sécurité justifient la baisse de la vente des produits. Les marchés ont été perturbés par la limitation des heures d’ouverture des marchés et de l’alternance des vendeurs sur les marchés. Il est à noter que les OPA ne disposent pas d’assez de ressources financières. Elles ont difficilement accès aux crédits bancaires et l’essentiel de leur financement vient de leur client. Les arrêts de commandes ont pour conséquence la baisse des possibilités de préfinancement qui pourraient aboutir à terme à la disparition de la totalité des fonds de roulement des OPA.

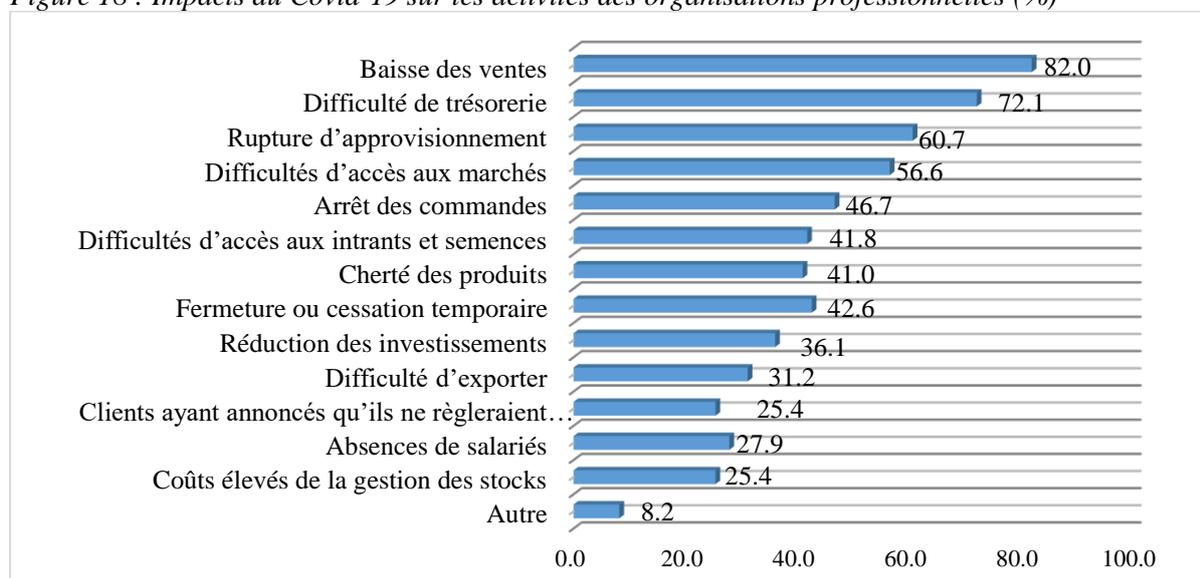
Au niveau international, la baisse constatée des ventes des produits des OPA est due à la baisse des demandes mondiales, de l’annulation de contrats de vente de produits agricoles et des difficultés d’exportations des produits agricoles.

Comme souligné dans le rapport<sup>7</sup> du groupe de la Banque Mondiale (avril 2020) sur la réponse du Covid-19 en Côte d'Ivoire, la baisse de la demande mondiale a entraîné l'annulation/reports de contrats et une chute importante des cours des produits agricoles. À titre d'exemple pour la filière de l'anacarde dont la commercialisation a commencé en Côte d'Ivoire en février 2020, le prix mondial a chuté d'au moins 25% du prix international entraînant une importante baisse du prix actuel aux producteurs qui se négocie entre 150 et 300 francs CFA le kilogramme contre un prix bord-champ officiel qui avait été fixé par le gouvernement au démarrage de la saison à 400 francs CFA le kilogramme. Selon la Banque Mondiale, la mangue dont la commercialisation a débuté en avril 2020 connaît la même difficulté de vente que l'anacarde. La filière hévéa a elle aussi connu la chute des cours, la suspension des achats de fonds de tasse par les usiniers et des difficultés avec les exportateurs. Il faut ajouter qu'il pourrait aussi y avoir une baisse probable du prix du coton au producteur pour la saison prochaine ainsi que des difficultés d'approvisionnement en urée et insecticides. Ceci implique que les effets du Covid-19 doivent être analysés à court terme sur les productions en cours, à moyen terme sur les productions futures, et réfléchir à long terme à une stratégie globale de relance des filières agricoles.

Il est également à noter (**Figure 18**) que près de 60% des organisations professionnelles ont été en rupture d'approvisionnement. Environ 47% ont des difficultés d'accès aux marchés et 45% ont suspendu leurs commandes d'achat de produits et 39% ont fermé ou sont dans une situation de cessation temporaire.

En définitive, la Covid-19 a impacté toute la chaîne mettant certains acteurs dans des situations de plus en plus précaires. En effet, 28% des organisations professionnelles ont déclaré qu'elles n'ont pas été réglées par leurs clients. Aussi, environ 36% des organisations ont réduit leurs perspectives d'investissement.

Figure 18 : Impacts du Covid-19 sur les activités des organisations professionnelles (%)



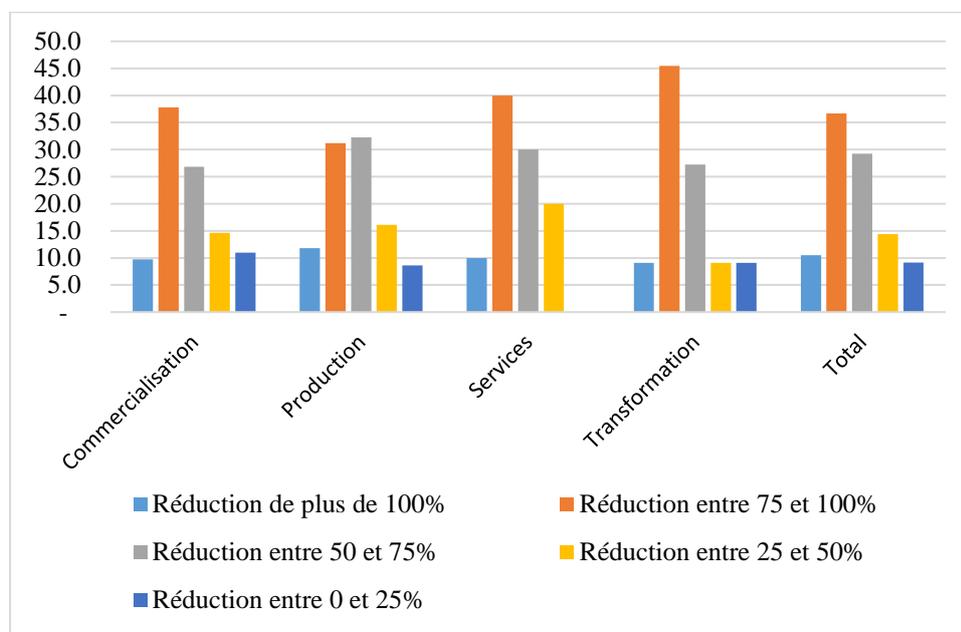
Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

Les résultats sur le niveau de baisse de chiffres d'affaires selon le domaine d'activité montrent que, quel que soit le domaine d'activité, la majorité de baisses se situe entre 75% et 100% (**Figure 19**). En effet,

<sup>7</sup> Commentaires Groupe de la Banque Mondiale (GBM) sur la réponse Covid-19 Secteur Agricole et propositions d'options pour les filières les plus impactées du 26 Avril 2020

les chiffres d'affaires de 46% des OPA de transformation ont baissé entre 75% et 100%. Cette proportion est de 40% pour les OPA de services, 38% pour les OPA de commercialisation et de 31% pour les OPA de production. Cela montre que les mesures prises pour stopper la propagation de l'épidémie de la Covid-19 ont impacté négativement sur le volume des activités des organisations professionnelles.

Figure 19 : Niveau de baisse de chiffres d'affaires selon le domaine d'activité



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

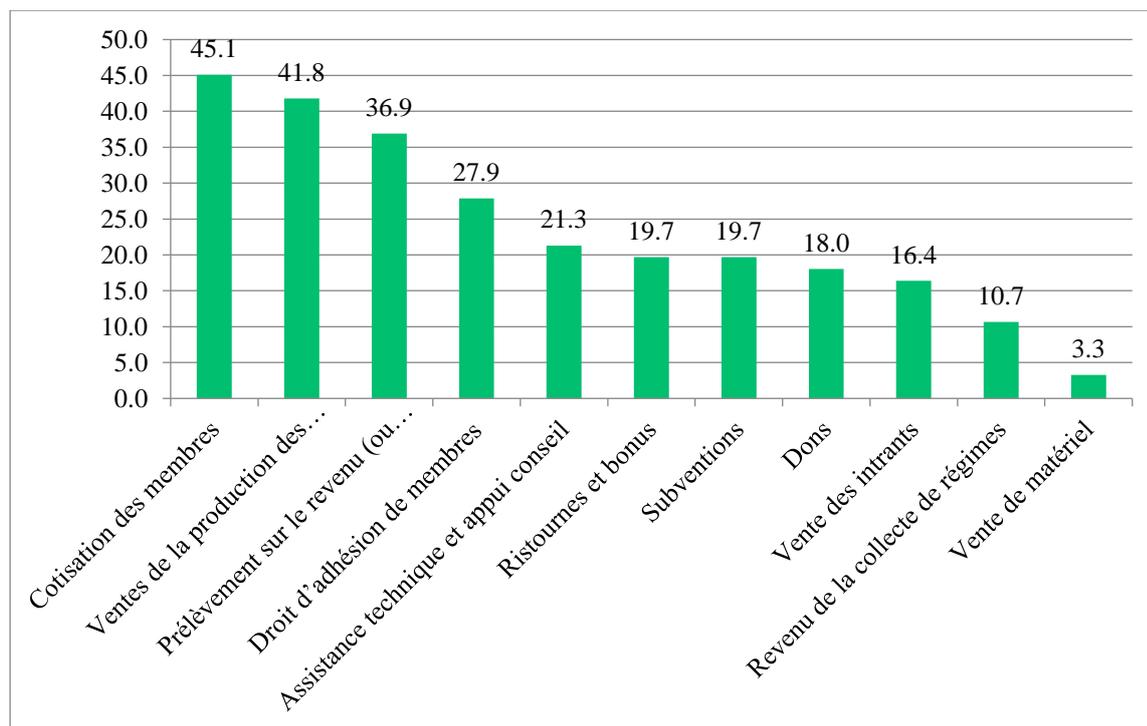
### 4.3. Impacts sur les sources de revenus

Les sources de revenus des organisations qui ont été très impactées par la pandémie de la Covid-19 (**Figure 20**) sont par ordre d'importance les cotisations des membres (45%), la vente de la production (42%), le prélèvement sur les revenus ou produits des membres (40%). Ces tendances s'expliquent par la baisse du niveau des activités des OPA. Car l'OPA qui n'arrive pas à vendre ne peut pas faire de la collecte auprès de leurs adhérents et les adhérents n'auront pas de moyens pour produire. À terme, cela tend vers une asphyxie économique des OPA car celles-ci agissent à la fois en amont des filières pour approvisionner leurs adhérents et à l'aval pour la collecte de leurs produits.

En effet, avec l'avènement de la Covid-19, le manque des ressources financières n'a pas permis aux membres d'honorer leurs engagements de paiement des cotisations. À titre d'exemple, pendant la Covid-19, les achats bord-champ ont connu des perturbations dans plusieurs zones de production (noix de cajou, produits vivriers frais, etc.), où des agrégations des récoltes étaient indispensables pour favoriser les achats groupés. Les commerçantes du vivrier ont dû mutualiser les camions pour le convoyage des produits vers les centres de détails et de consommation. Les récoltes ont été aussi perturbées par manque de main d'œuvre due aux mesures de distanciation sociales et les restrictions de déplacements.

Les sources de revenus qui ont été moyennement impactés par la Covid-19 sont les droits d'adhésion (26%), les autres sources (assistance, appui-conseil) à environ 22%, les subventions (21%), les ristournes et bonus (20%) et les dons (19%).

Figure 20 : Impact de la Covid-19 sur les sources de revenus des organisations professionnelles agricoles (%)



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

#### 4.4. Impacts sur les chiffres d'affaires

La comparaison de la perte/gain de chiffres d'affaires se fait sur la base des exercices passés (2018-2019) en utilisant la moyenne des deux dernières années de la même période. On note que 98,4% des organisations professionnelles agricoles déclarent avoir connu une baisse de leur chiffre d'affaires.

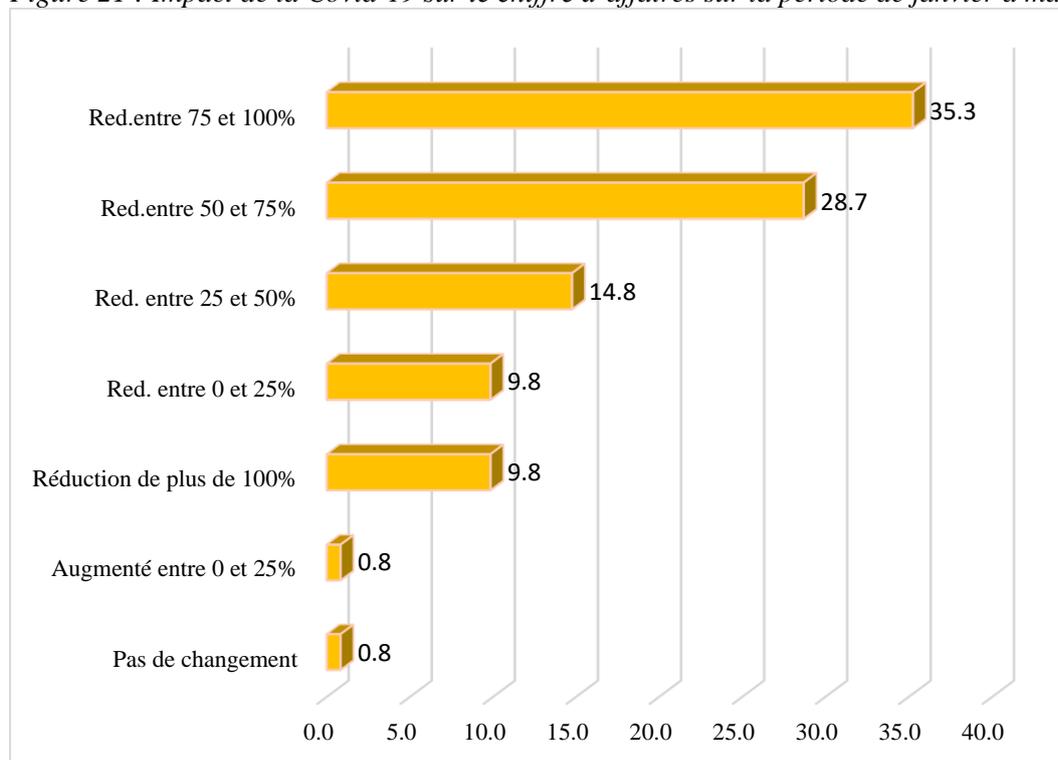
Ces résultats confirment ceux de l'étude sur l'impact de la Covid-19 sur les TPE et PME ivoiriennes<sup>8</sup> qui révèle que « 97% des PME déclarent être touchées fortement par la crise actuelle de la Covid-19 ». On distingue cinq catégories d'organisations professionnelles selon l'ampleur des impacts négatifs sur leurs chiffres d'affaires (**Figure 21**). La première catégorie est constituée des organisations qui ont perdu presque la totalité (100%) de leurs chiffres d'affaires. Elle représente 9,8% des organisations interviewées. La deuxième catégorie est celle ayant perdu entre 75% et 100% de leurs chiffres d'affaires. Elle constitue la catégorie la plus importante soit environ 35,3% des organisations professionnelles agricoles qui ont pris part à cette étude. La troisième catégorie est celle ayant perdu entre 50 et 75% de leurs chiffres d'affaires et elle représente 28,7% des OPA. La quatrième catégorie est composée des organisations ayant perdu entre 25% et 50% et elle représente 14,8% de l'échantillon. La cinquième et dernière catégorie est composée des organisations professionnelles ayant perdue entre 0 et 25% de leurs chiffres d'affaires. Elle représente près de 10% de l'effectif.

Le fait marquant est que près de 74% des organisations professionnelles agricoles (cumul des première, deuxième et troisième catégories) ont perdu au moins 50% de leurs chiffres d'affaires. Ceci témoigne que les organisations professionnelles ont été très sévèrement touchées par la Covid-19.

<sup>8</sup> Agence Côte d'Ivoire PME, juin 2020.

On note néanmoins qu'une faible proportion des organisations n'ont pas été impactées négativement par la Covid-19. En effet, moins de 1% déclare une stabilité de leurs chiffres d'affaires et moins de 1% des organisations ont déclaré une légère hausse de leurs chiffres d'affaires. Ces organisations opèrent surtout dans les cultures vivrières surtout les cultures de manioc et les cultures maraichères. Cette tendance pourrait s'expliquer par le fait que la priorité pour la population pendant la crise de la Covid-19 était d'abord de subvenir à ses besoins alimentaires de base.

Figure 21 : Impact de la Covid-19 sur le chiffre d'affaires sur la période de janvier à mai



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

L'examen des impacts de la Covid-19 sur les types d'organisations selon leur statut juridique montre que globalement 34% des organisations professionnelles ont perdu entre 75% et 100% de leur chiffres d'affaires, 30% entre 50% et 75%, 14% entre 25% et 50%, 10% entre 0% à 25% et de 100% de leurs chiffres d'affaires. La baisse des chiffres d'affaire est expliquée à 80% par la baisse des ventes des produits (Figure 22).

Les Très petites Entreprises (TPE) semblent être les plus touchées par la Covid-19. Environ 67% des TPE ont enregistré des pertes de leur chiffre d'affaires entre 75% et 100%. Les TPE qui ont déclaré avoir perdu les chiffres d'affaires respectivement se situant entre 50% et 75%, entre 0% et 50% représentent 17% et 16 % de l'ensemble des TPE.

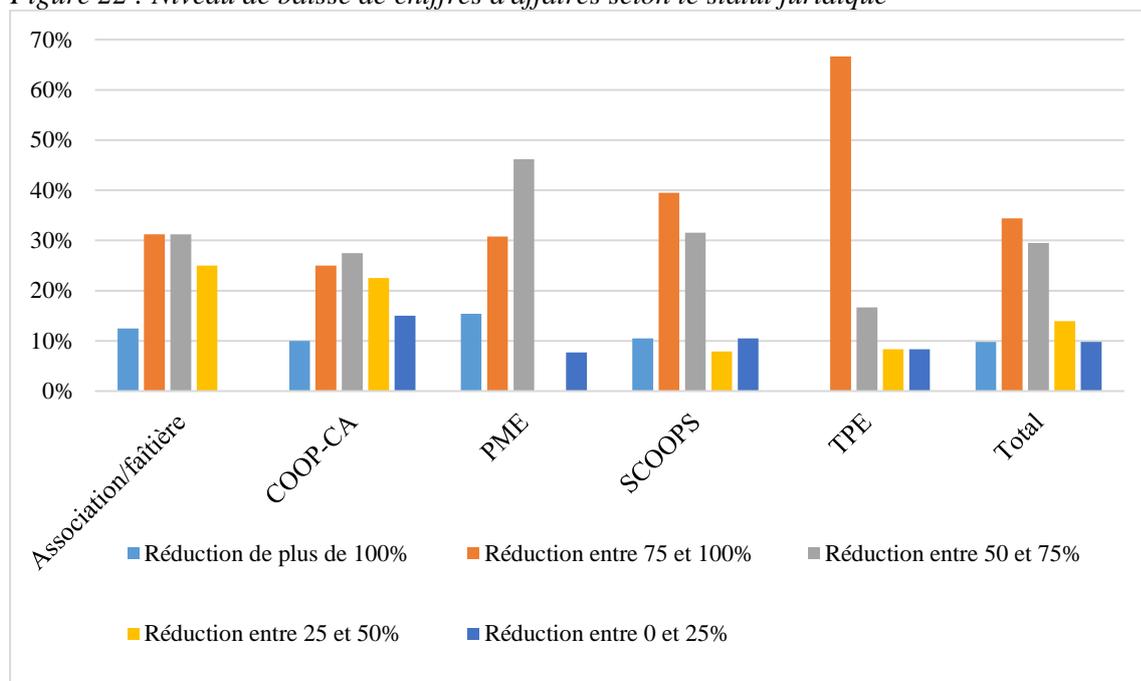
Parmi les sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS), la majorité (39%) d'entre elles a enregistré des pertes de chiffres d'affaires comprises entre 75% et 100%. Environ 32% des SCOOPS ont vu leurs chiffres d'affaires baisser entre 50% et 75%. 11% des sociétés coopératives simplifiées ont enregistré des pertes de plus de 100%, et celles dont les pertes sont comprises entre 0% et 50% représentent 19%.

Pour les sociétés coopératives avec conseil d'administration (COOP-CA), il y a une faible dispersion selon le niveau de pertes de chiffres d'affaires. On note que 28% d'entre elles ont des pertes de leurs

chiffres d'affaires qui se situent entre 50% et 75%. Près de 25% enregistrent des pertes entre 75 et 100%. Environ 23% ont des pertes entre 25% et 50%.

Pour les associations et faïtières agricoles et les petites et moyennes entreprises, la majorité situe les pertes de chiffres d'affaires entre 50% à 75% (46%% de PME, 31% des faïtières), et entre 75% et 100% (31% PME, 31% des faïtières).

Figure 22 : Niveau de baisse de chiffres d'affaires selon le statut juridique



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

#### 4.5. Impacts sur l'emploi

Les coopératives agricoles participent à la création des emplois en milieu rural et ces emplois concernent les domaines suivants :

- La direction ;
- La comptabilité ;
- La production ;
- Le contrôle de la qualité ;
- Le magasinage ;
- Etc.

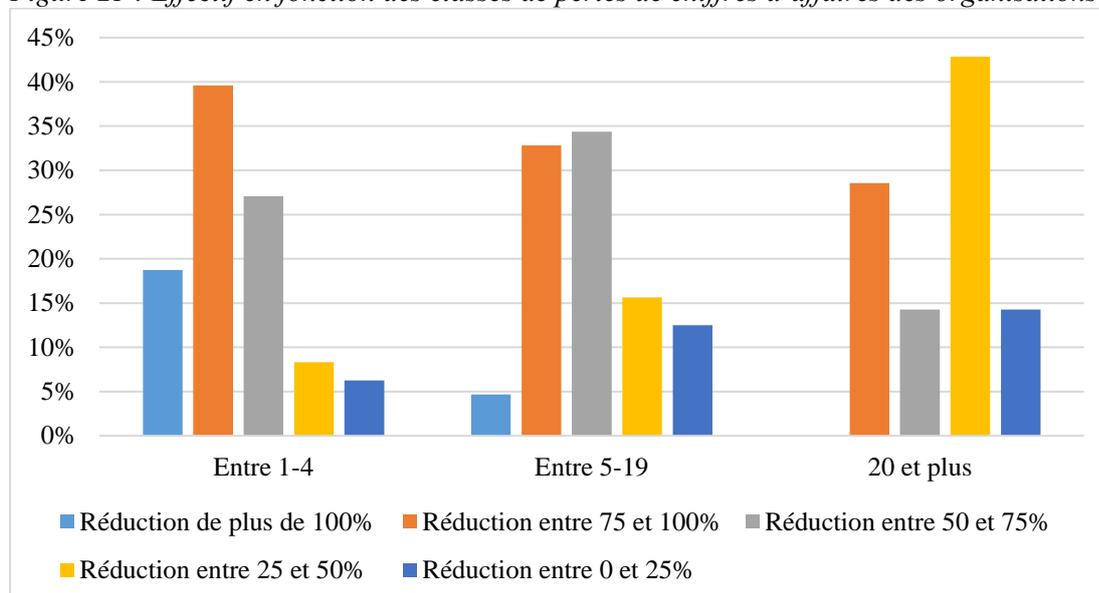
On estime à des milliers, les emplois créés chaque année par les coopératives agricoles. La majorité des OPA interviewées emploie entre 5 et 19 employés salariés. L'avènement de la Covid-19 risque donc de mettre en péril cette dynamique de pourvoyeurs d'emplois en faveur des populations qui résident surtout en milieu rural.

Parmi les organisations professionnelles qui emploient entre 1 à 4 salariés, 40% ont vu leurs chiffres d'affaires baisser entre 75% et 100%. Ce taux est de 33% pour celles qui emploient entre 5 et 19 employés et de 29% pour les organisations employant plus de 20 salariés (**Figure 23**).

On note également que parmi les organisations professionnelles qui emploient entre 1 à 4 salariés, 26% ont vu leurs chiffres d'affaires baisser entre 50% et 75%. Ce taux est de 34% pour celles qui emploient entre 5 et 19 employés et de 14% pour les organisations employant plus de 20 salariés.

La majorité des organisations professionnelles qui emploient 20 salariés et plus (43%) ont déclaré avoir enregistré une perte de leurs chiffres d'affaires entre 25 et 50%.

Figure 23 : Effectif en fonction des classes de pertes de chiffres d'affaires des organisations

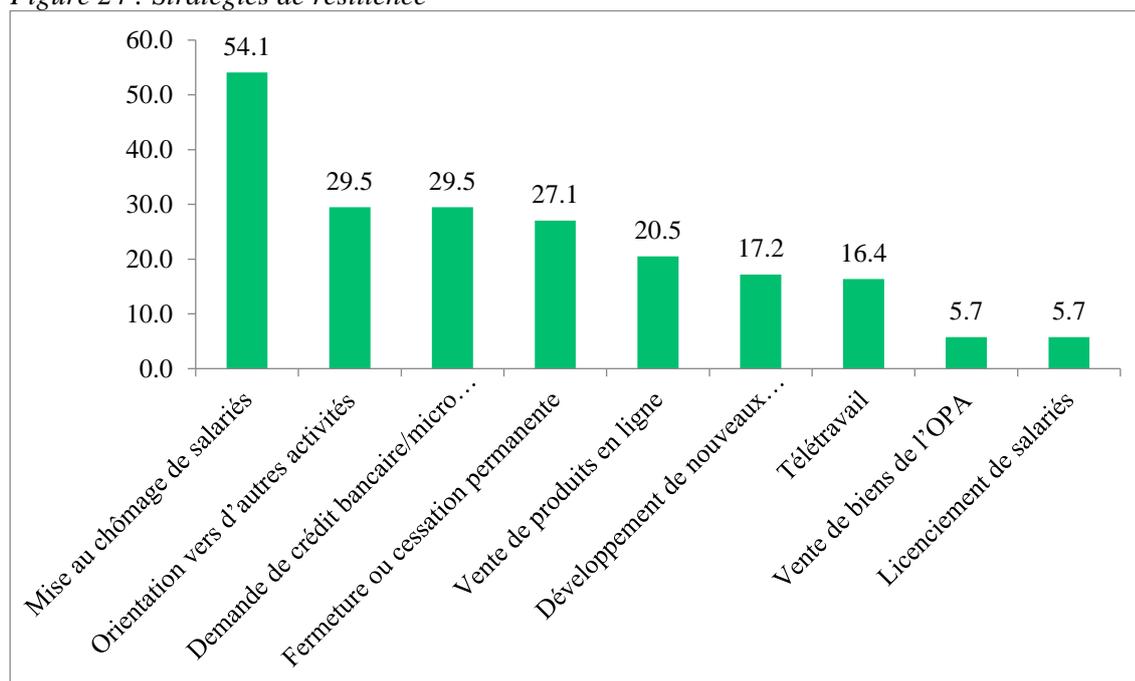


Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

#### 4.6. Stratégies de résilience

Dans l'optique d'atténuer les impacts négatifs de la Covid-19 sur leurs trésoreries, les organisations professionnelles agricoles ont adopté plusieurs stratégies pour faire face à la crise de la Covid-19 (Figure 24). Plus de 50% des organisations ont déclaré qu'elles ont mis en chômage une partie de leurs salariés particulièrement le personnel occasionnel tel que les magasiniers, les chauffeurs, etc. Les emplois administratifs, de comptable, de contrôle qualité sont surtout ceux qui ont été conservés. Près de 30% déclarent avoir fait des demandes de crédits auprès des institutions financières (banques et microfinances). Les témoignages de quelques acteurs laissent entrevoir que les institutions financières n'ont pas répondu favorablement aux demandes de crédits des OPA. Cependant, l'étude n'a pas permis de mesurer le taux de satisfaction. On note également que 30% des OPA se sont vues dans l'obligation de s'orienter vers d'autres activités avec une concentration dans le développement des cultures vivrières et maraichères. La fermeture des frontières a dû offrir de nouvelles opportunités de marchés vivriers. Cette tendance renforce l'idée selon laquelle, en période de crise, la première priorité de la population est de satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Environ 27% ont opté pour une fermeture ou une cessation permanente de leurs activités. Dans une moindre mesure, la vente en ligne (21%) constitue une stratégie qui devrait être mieux explorée sachant que la pandémie à Covid-19 n'est encore terminée. Le développement de plus de produits agricoles transformés et le télétravail ont été des stratégies expérimentées par les organisations professionnelles pour faire face à la crise de la pandémie à la Covid-19.

Figure 24 : Stratégies de résilience



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

## 5. Les mesures de soutien et de relance du secteur de l'agriculture

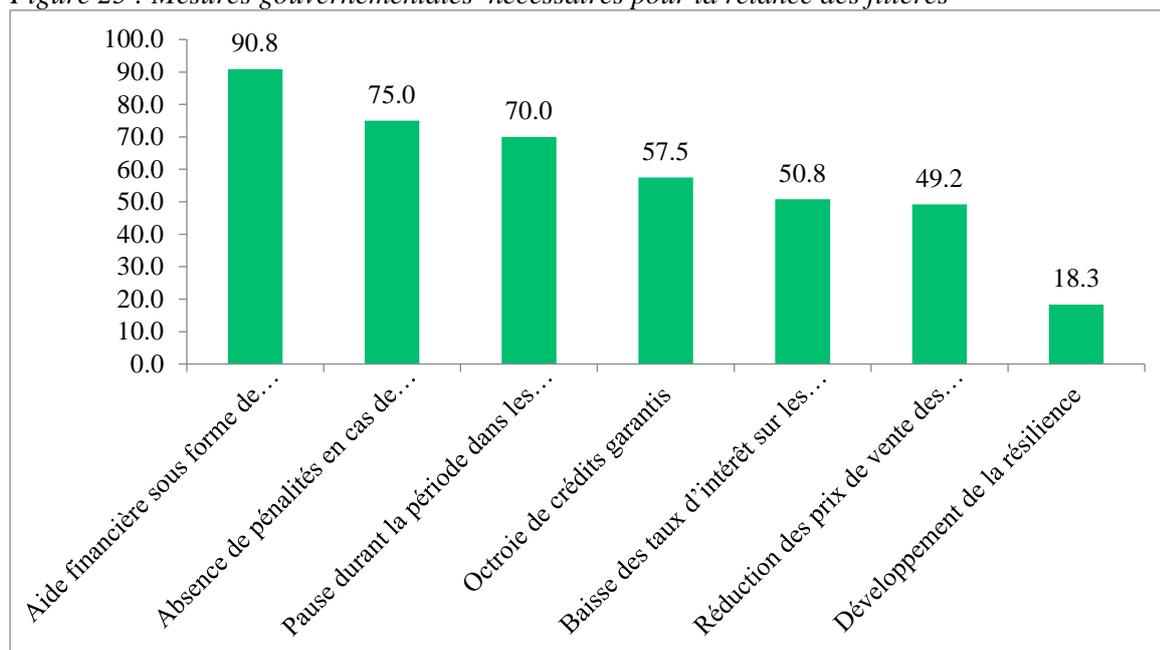
### 5.1. Leviers pour la relance des activités des organisations professionnelles agricoles

Dans le cadre de la relance de leurs activités sur toutes les chaînes de valeur agricoles, les organisations professionnelles agricoles ont identifié un certain nombre de mesures à mettre en œuvre avec l'appui du gouvernement. Parmi ces mesures, la principale mesure est l'accompagnement financier de l'état pour aider à reconstituer les fonds de roulement des organisations professionnelles (figure 25). En effet, plus de 90% des organisations interviewées souhaitent une aide financière sous forme de fonds de roulement. L'importance de cette mesure résulte de la perte des chiffres d'affaires due à la Covid-19. Pour rappel, près de 74% d'entre elles déclarent avoir enregistré des pertes de plus de 50% de leurs chiffres d'affaire pendant la période de la Covid-19. Sans être exhaustive, l'aide du gouvernement peut être envisagée sous plusieurs formes comme des subventions, des octrois des crédits garantis, la baisse de taux d'intérêt, etc.

En plus de cela, les organisations préconisent la reconduction des mesures gouvernementales prises au début de la pandémie relative aux reports de prélèvement des taxes et impôts et de la non-application des pénalités en cas de non-paiement des charges fiscales.

Pour la relance de la production primaire en amont des filières, les organisations professionnelles attendent aussi du gouvernement une subvention de réduction du prix des intrants et des semences.

Figure 25 : Mesures gouvernementales nécessaires pour la relance des filières



Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

## 5.2. Besoins de soutien des organisations professionnelles agricoles

Les besoins de soutien des organisations professionnelles agricoles sont estimés dans cette présente étude en termes de manque à gagner de chiffres d'affaires. L'analyse est réalisée suivant les types de statuts juridiques des OPA, de domaines d'activités, de quintile (groupe homogène de revenu) des OPA et les filières.

Les résultats (**Tableau 7**) montrent que le niveau de pertes en pourcentage des chiffres d'affaires est beaucoup plus important au niveau des petites organisations. En effet, les pertes de chiffre d'affaires dues à la Covid-19 sont de 80% pour les TPE. Ces dernières opèrent à près de 75% dans la transformation et la commercialisation et interviennent dans les filières café-cacao, le karité, le maïs, le riz, les légumes-maraichers et l'élevage des ruminants (bovins, ovins, caprins). Concernant les autres organisations professionnelles agricoles, les pertes sont de 72% pour les SCOOPS, 67% pour les associations/faïtières, 42% pour les PME et de 31% pour les SCOOP-CA.

Les estimations en termes de valeur de manque à gagner sont relativement plus importantes chez les sociétés coopératives comparativement aux autres organisations professionnelles (**Tableau 7**) sans doute à cause de leur taille et leur volume d'activité. Les chiffres d'affaires moyens des SCOOP-CA des deux dernières années (2018-2019) sont de presque quatre (4) fois ceux des SCOOPS sur la même période, près de 17 fois ceux des PME et plus de 250 fois ceux des TPE.

Les sociétés coopératives avec conseil d'administration enregistrent en moyenne un manque à gagner d'environ 134 millions de francs CFA sur la période de la Covid-19. Le manque à gagner des sociétés coopératives simplifiées est estimé en moyenne à près de 82 millions de francs CFA sur la période. Ces manques à gagner sont respectivement de 9 millions de francs CFA pour les associations/faïtières, de 11 millions de francs CFA pour les petites et moyennes entreprises, et de 1,4 million de francs CFA pour les très petites entreprises.

Au vu des écarts importants entre les moyennes et les médianes, il est à noter une forte hétérogénéité des répondants au sein de la plupart des organisations professionnelles agricoles ayant le même statut

juridique. Cet aspect est expliqué par le niveau élevé de l'écart-type. Cependant, au niveau des petites et moyennes entreprises, la moyenne et la médiane sont assez proches. Ce groupe des organisations professionnelles est assez homogène.

*Tableau 7 : Manque à gagner de chiffres d'affaires par type d'organisations professionnelles*

Coopératives	Moyenne	Maximum	Médiane	Minimum	Écart-type	Somme	Perte/CA (%)
Association/faïtière	9 129 039	49 500 000	2 571 250	45 125	15 432 921	146 064 629	67
COOP-CA	134 469 216	2 247 083 563	18 375 000	243 750	361 541 023	5 244 299 443	31
PME	10 829 891	46 713 333	8 981 250	288 750	12 652 382	129 958 691	42
SCOOPS	81 733 747	828 428 333	7 831 250	57 750	182 480 542	3 105 882 403	72
TPE	1 371 278	6 013 333	944 111	94 250	1 579 921	16 455 338	80
<b>Total</b>	<b>73 868 893</b>	<b>2 247 083 563</b>	<b>7 600 000</b>	<b>45 125</b>	<b>237 223 052</b>	<b>8 642 660 504</b>	<b>40</b>

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

Les résultats par domaine d'activité confirment que ce sont les OPA qui ont de faibles revenus qui ont subi beaucoup plus de pertes comparativement à ceux qui ont des chiffres d'affaires élevés. Aussi, les transformateurs semblent être les plus impactés. La perte de leur chiffre d'affaires est estimée à 60%. Cela résulte du fait de l'indisponibilité de matières premières par la rupture partielle de la chaîne de collecte de produits auprès des membres et des adhérents. Selon les acteurs du maillon transformation, si la situation persiste et s'ils ne bénéficient pas d'appui pour reconstituer leurs fonds de roulement, ils seront obligés de cesser toutes activités de transformation.

L'analyse des manques à gagner par domaine d'activité (**Tableau 8**) montre que le niveau de pertes en pourcentage des chiffres d'affaires pour les autres OPA sont respectivement de 49% pour celles des services, 42% pour les OPA de commercialisation, et 41% pour les producteurs.

Les estimations en termes de valeur de manque à gagner sont relativement plus importantes chez les organisations professionnelles de commercialisation (**Tableau 8**). Les OPA de commercialisation enregistrent en moyenne un manque à gagner d'environ 90 millions de francs CFA sur la période de la Covid-19. Le manque à gagner chez les producteurs est estimé en moyenne à près de 80 millions de francs CFA sur la période. Ces manques à gagner sont respectivement de près de 50 millions de francs pour les OPA travaillant dans le domaine de services, et 37 millions de francs CFA pour les OPA de transformation.

*Tableau 8 : Manque à gagner par domaine d'activité*

Domaine d'activité	Moyenne	Maximum	Médiane	Minimum	Écart-type	Somme	Perte/CA (%)
Commercialisation	91 257 174	2 247 083 563	8 250 000	57 750	278 347 233	7 391 831 088	42
Production	79 198 888	2 247 083 563	8 156 250	45 125	259 980 681	7 286 297 725	41
Services	50 573 956	224 706 667	10 434 783	288 750	73 209 685	505 739 560	49
Transformation	37 315 315	828 428 333	2 737 500	94 250	132 840 642	1 604 558 565	60
<b>Total</b>	<b>73 868 893</b>	<b>2 247 083 563</b>	<b>7 600 000</b>	<b>45 125</b>	<b>237 223 052</b>	<b>8 642 660 504</b>	<b>40</b>

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

Les analyses précédentes selon les statuts juridiques et les domaines d'activité montrent qu'il y a des écarts importants entre les chiffres d'affaires des organisations professionnelles ayant répondu à cette enquête. Cela signifie qu'il y a moins de ressemblance entre les unités enquêtées (OPA) au sein d'un même statut donné ou d'un même domaine d'activité donné. Pour pallier cette hétérogénéité des unités au sein d'un groupe, une analyse selon des groupes homogènes (quintile) est réalisée pour mesurer l'ampleur de perte (Error! Not a valid bookmark self-reference.).

Cette analyse des manques à gagner selon des groupes plus homogènes (quintile) montre que ce sont les organisations professionnelles les moins riches (chiffre d'affaire faible) qui ont subi beaucoup plus de perte sans doute parce qu'elles ont de faibles capacités d'adaptation et de résilience. En effet, les petites organisations professionnelles sont caractérisées par leur faible capacité qui les empêche d'accéder aux institutions financières. Cette catégorie d'organisations sans appui externe est obligée de repartir à zéro.

Les pertes des chiffres d'affaires occasionnées par la Covid-19 sont estimées entre 73% et 81% au niveau des organisations professionnelles qui ont les plus bas chiffres d'affaires (60% des OPA). La catégorie la plus riche (quintile 5) en termes de chiffre d'affaires des organisations professionnelles enregistre des pertes de chiffre d'affaires de près de 39%.

Tableau 9 : Manque à gagner par type de catégorie d'organisations professionnelles

Catégorie OP	Moyenne	Maximum	Médiane	Minimum	Écart-type	Somme	Perte/CA (%)
Quintile 1	853 615	1 320 000	440 500	26 000	406 200	12 341 323	73
Quintile 2	2 820 888	3 600 000	2 045 000	260 000	857 807	47 573 379	81
Quintile 3	10 453 588	34 100 000	8 156 250	2 052 750	6 509 122	206 448 799	77
Quintile 4	33 674 642	57 750 000	21 000 000	4 917 669	18 633 776	666 993 185	64
Quintile 5	345 718 900	2 247 083 563	203 246 283	19 825 000	453 450 532	6 848 249 214	39

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

L'analyse des manques à gagner par filière montre un manque à gagner plus important en termes de valeur dans la filière coton-anacarde (**tableau 10**). Cela se comprend aisément du fait de la survenue de la pandémie au plein cœur de la campagne de l'anacarde qui a commencé en février 2020. Les autres filières où les organisations professionnelles sont les plus touchées sont les filières maïs, ananas. Le détail des manques à gagner est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Manque à gagner par type de filières agricoles

Filières	Moyenne	Maximum	Médiane	Minimum	Somme	Perte/CA (%)
Ananas	135 710 000	224 706 667	135 710 000	46 713 333	271 420 000	42
Banane-Mangue	7 398 958	12 232 500	7 312 917	2 737 500	29 595 833	82
Café-cacao	90 952 073	544 513 750	18 375 000	243 750	4 092 843 294	34
Cola	9 680 000	13 200 000	9 680 000	6 160 000	19 360 000	88
Coton-anacarde	466 454 899	2 247 083 563	144 756 250	1 575 000	2 798 729 396	33
Hévéa	43 617 583	107 800 000	21 000 000	2 052 750	130 852 750	87
Karité	1 779 200	3 150 000	1 760 000	26 000	8 896 000	76
Palmier à huile	1 760 000	1 760 000	1 760 000	1 760 000	1 760 000	88
Banane Plantain	11 537 759	34 736 750	8 062 500	1 007 045	57 688 795	38
Légumes- Maraichers	42 807 486	224 706 667	2 966 250	1 019 662	470 882 349	23
Maïs	377 634 760	2 247 083 563	95 000 000	299 200	2 643 443 317	29
Manioc	58 656 064	395 739 648	9 581 250	181 688	1 231 777 354	34
Oignon	5 399 167	5 399 167	5 399 167	5 399 167	5 399 167	30
Riz	21 830 153	249 375 000	2 252 910	45 125	414 772 905	64
Aquaculture	22 392 887	44 366 667	22 392 887	419 108	44 785 774	80
Aviculture	56 969 608	221 806 397	29 045 625	1 650 000	341 817 647	66
Élevage de ruminants	35 404 837	249 375 000	11 183 333	181 688	460 262 882	54
Pêche	49 519 035	178 750 000	9 230 833	864 472	198 076 138	13
Porc	3 798 958	6 947 917	3 798 958	650 000	7 597 917	79

Source : Auteur sur la base des données impacts Covid-19 sur les coopératives

### 5.3. Mesures spécifiques de soutien aux organisations professionnelles agricoles

Le gouvernement a adopté le 30 mars 2020, un Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire en réponse à la pandémie de la Covid-19, d'un coût global de 1700 milliards de FCFA (environ 2,8 milliards de dollars USD) dans lequel, il est prévu environ 300 milliards de FCFA pour soutenir le secteur agricole dont :

- Le soutien aux principales filières d'exportations de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ;
- Le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants.

À la suite de l'adoption de ce plan, le gouvernement a entrepris des concertations sectorielles. Les besoins des acteurs du secteur agricole se sont révélés plus importants et sont évalués à 628,8 milliards de FCFA. L'arbitrage au niveau de la Primature (Comité Restreint)<sup>9</sup> a permis d'aboutir à un montant de 542,9 milliards FCFA (**Annexe**) soit 86% des besoins initiaux des acteurs du secteur.

Dans le souci de satisfaire pleinement les besoins des acteurs de l'agriculture, le gouvernement a entrepris des concertations avec le groupe des partenaires techniques et financiers afin de mobiliser des ressources complémentaires pour faire face aux impacts de la Covid-19. Ces derniers se sont engagés à hauteur d'environ 358 milliards de FCFA<sup>10</sup> pour accompagner les efforts (mesures) du gouvernement à faire face aux impacts de la Covid-19 dans le secteur de l'agriculture.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures gouvernementales de soutien au secteur agricole, des unités opérationnelles ont été identifiées pour assurer l'exécution des mesures retenues. A la date du 2 juin 2020, le gouvernement a décaissé 150,77 milliards de francs CFA dont 30,77 milliards de francs CFA<sup>11</sup> d'apport des partenaires techniques et financiers. Ces fonds décaissés ont été répartis entre les différentes unités opérationnelles comme présentées dans le tableau 11 ci-dessous.

L'analyse de cohérence de la répartition des fonds décaissés par rapport au degré des pertes enregistrées dans les différentes filières présentées dans le **tableau 10** (manque à gagner), montre que la répartition de cette première tranche tient compte des filières touchées par la covid-19 en ciblant majoritairement les filières anacarde, hévéa, le riz et l'aviculture. En effet:

- La Covid-19 est intervenue en pleine campagne de l'anacarde et de l'hévéa entraînant de fortes perturbations à la fois dans la collecte et la commercialisation. Les acteurs de ces filières disposent des produits en stocks et il est important de leur venir en aide pour l'écoulement de ces produits.
- Les acteurs de la filière avicole disposaient eux aussi des stocks de poulets prévus pour être vendus pendant la période de la fête de Pâques où généralement les demandes sont très fortes. Ils ont été sévèrement touchés par la Covid-19 et l'appui leur permettrait de relancer la production de volailles.
- La filière riz, stratégique<sup>12</sup> pour le pays, a elle aussi été touchée. En effet, les mesures barrières vont perturber la production nationale du second cycle et celle de l'année 2021 (retard de mise en œuvre

<sup>9</sup>Covid-19 : analyse des mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur de l'agriculture-Rapport du comité restreint -15 avril 2020 -Cabinet du Premier Ministre (annexe 2)

<sup>10</sup> Rapport FAO-UE (2020) : systèmes agricoles et alimentaires & Covid-19, analyse des réponses politiques en Côte d'Ivoire, First partenariats FAO-UE, juin 2020.

<sup>11</sup> Lettre N°1424/PM/DC/CS-AAP du 2 juin 2020 du Premier Ministre adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures d'appui aux filières agricoles d'exportation et au secteur vivrier.

<sup>12</sup> Le riz est la céréale la plus consommée par la population ivoirienne ; la consommation est couverte à 60% par la production nationale et 40% par les importations.

des aménagements agricoles et de mise en place des cultures, difficultés d'accès aux intrants et matériels). En outre, les risques de restrictions d'exportations par les pays exportateurs (Inde, Vietnam) en raison de la Covid-19, ainsi que les coûts supplémentaires de transport dû à l'allongement des délais d'importations pourraient perturber l'offre du riz importé.

Un mécanisme de gestion des ressources financières allouées aux unités opérationnelles a été défini par la lettre N°1424/PM/DC/CS-AAP, du 02/06/2020 émanant de la Primature et adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Elle stipule que le transfert des ressources aux unités opérationnelles n'est possible que lorsque ces dernières disposent de capacités avérées de gestion fiduciaire (passation de marchés et gestion financière) comme cela se fait pour le transfert des fonds de contrepartie des projets cofinancés. Pour les unités opérationnelles qui ne disposent pas de capacités de gestion financières, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) assurera la gestion de ces fonds au profit de ces unités. Pour ces cas, une convention de gestion fiduciaire du projet sera établie entre le FIRCA et l'unité opérationnelle d'exécution. Ainsi, les structures suivantes ont été désignées pour la gestion effective des fonds d'appui aux impacts de la Covid-19.

- Agence nationale d'Appui aux Développement Rural (ANADER) pour la gestion du fonds vivriers (manioc, banane plantain, maïs, légumes et maraichers) d'un montant de **18,2 milliards** de francs CFA. Elle est aussi l'unité opérationnelle chargée de la mise en œuvre de la mesure d'appui à la production additionnelle des filières vivrières.
- Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC) et Association interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH) pour la gestion du fonds d'un montant cumulé de **28,48 milliards** de francs CFA. Le montant servira à soutenir la production du palmier à huile, l'appui aux producteurs des catégories A, B, C et la certification des producteurs de la filière hévéa sous la supervision du Conseil Hévéa-Palmier à Huile (CHPH).
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) pour un montant de **10,5 milliards** de francs CFA au profit des unités opérationnelles de l'Organisation des producteurs-exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et autres fruits d'exportations de Côte d'Ivoire (OBAMCI) et l'Intermangue. Ce fonds sera utilisé pour compenser les pertes au niveau des filières banane dessert, l'ananas et la mangue. Le FIRCA a aussi été désigné comme agence fiduciaire pour les filières animales et halieutiques d'un montant **14,899 milliards** de francs CFA dont 1,44 milliards de francs CFA pour la filière porcine, 10,829 milliards pour la filière avicole, 0,07 milliard pour la filière élevage en développement (cuniculture, apiculture), 0,4 milliard pour la filière pêche et 2,16 milliards de francs CFA pour la filière aquaculture.
- Conseil Coton-Anacarde pour un montant de **56,56 milliards** de francs CFA pour le soutien à la production 2020-2021 et le solde de la campagne 2019-2020 de la filière coton, la subvention d'achats bord champ et l'appui à la transformation pour la filière anacarde.
- Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) pour la gestion du fonds au profit des coopératives de commercialisation et de marchés de vivriers d'un montant de **4,4 milliards** de francs CFA.
- Agence Nationale de Développement de la Riziculture (ADERIZ) pour un montant de **14 milliards** de francs CFA afin de soutenir une production additionnelle de riz.

Les Organisations professionnelles agricoles sont éligibles à ces différents fonds. Cependant, la plupart des organisations ne satisfont pas les conditions d'accès à ces fonds. En effet, les demandeurs doivent fournir de nombreuses pièces que les OPA ne sont pas à mesure de fournir. Ces dernières ne disposent

que des documents suivants : (i) le registre de société coopérative ou de registre de commerce ; (ii) la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) ; (iii) le statut et règlement intérieur ; (iv) l'annonce légale ou la publication dans le journal officiel ; (v) la délégation du pouvoir. Pour le cas spécifique des OPA, il est souhaitable de procéder à un allègement des conditions en retirant de la liste, les documents<sup>13</sup> dont elles ne disposent pas afin de permettre à un nombre important d'OPA d'y accéder pour une meilleure relance des activités dans le secteur agricole.

Au-delà des conditions d'accès, les OPA pensent que les orientations données pour l'utilisation des fonds d'appui pour atténuer les impacts de la Covid-19 ne prennent pas suffisamment en compte leurs besoins de reconstitution des fonds de roulement. Les TPE par exemple, au vu de leur taille et les pertes qu'elles ont enregistrées, auront besoin nécessairement de subvention mais leurs besoins sont supérieurs aux seuils définis. Dans la mise en œuvre des fonds pour faire face aux impacts de la Covid-19, deux mécanismes sont utilisés : la subvention et le prêt. Lorsque le montant demandé est un petit montant (moins de 500 000), l'appui se fait sous forme de subvention. Lorsque le montant demandé est supérieur à 500 mille francs CFA, l'appui se fait sous forme de prêt. Aussi, en dehors du fonds logé à l'OCPV qui donne la possibilité d'avoir des fonds de roulement, les appuis au niveau des autres organes de gestion des fonds se feront sous forme de fournitures d'intrants, d'équipement et de matériels agricoles. Les OPA qui interviennent, tant à l'amont des filières pour l'approvisionnement de leurs adhérents qu'à l'aval pour la collecte des produits ont à la fois besoin des intrants, équipements et matériels agricoles et de fonds de roulement. Ce dernier ne semble pas suffisamment pris en compte dans la gestion de la Covid-19 alors qu'il constitue le principal besoin des organisations professionnelles agricoles dont certaines risquent de répartir de zéro après l'avènement de la Covid-19. Les résultats de la présente étude montrent que les OPA ont besoin à court terme de fonds de roulement qui sont évalués à 1,4 millions francs CFA (TPE), 9 millions francs CFA (association/faîtière), 10 millions de francs CFA (PME), 80 millions de francs CFA (SCOOPS) et environ 134 millions de francs CFA (COOP-CA).

---

<sup>13</sup> Les comptes 2017 à 2019 certifiés par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou un expert-comptable ou attesté par le service d'assiettes compétent ; Les déclarations fiscales et sociales à jour au 31 décembre 2019 ; la justification d'être impactée négativement par la pandémie, avec une baisse du chiffre d'affaires d'au moins de 30% ; la fourniture d'une note précisant le plan de continuité des activités de l'entreprise.

Tableau 11 : Répartition du fonds aux unités opérationnelles

FILIÈRES BÉNÉFICIAIRES	MESURES RETENUES	STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE	STRUCTURES DE SUPERVISION	MONTANTS ALLOUES (MILLIARDS FCFA)
<b>Filières d'exportation</b>				<b>95,54</b>
Anacarde	Subventions achats bord- champ Appui transformateur	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	MINADER	47,00
Coton	Solde de la campagne 2019-2020 Soutien à la production 2020-2021	CCA /Intercoton	MINADER	9,56
Hévéa	Appui aux producteurs des catégories A, B, C Certification des listes de producteurs	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de (APROMAC)	Conseil Hévéa- Palmier à Huile (CHPH)	24,98
Palmier à Huile	Soutien aux producteurs	Association interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH)	CHPH	3,50
Banane Dessert	Compenser les pertes	Organisation des producteurs-exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et autres fruits d'exportation (OBAMCI/OCAB)	MINADER	4,50
Ananas	Compenser les pertes		MINADER	1,00
Mangue	Compenser les pertes		INTERMANGUE	MINADER
<b>Filières vivrières hors riz</b>				<b>18,02</b>
Maïs	Appui à la production additionnelle	Agence nationale d'Appui aux Développement Rural (ANADER)	MINADER	5,00
Manioc	Appui à la production additionnelle	ANADER	MINADER	4,72
Banane plantain	Appui à la production additionnelle	ANADER	MINADER	3,10
Légumes et Maraichers	Appui à la production additionnelle	ANADER	MINADER	5,20
Filière riz	Appui à la production	Agence Nationale de Développement de la Riziculture (ADERIZ)/OIA Riz	MINADER	14,00
Commercialisation/OCPV	Appui à la mise en marché des produits agricole	Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	4,4
<b>Filières d'élevage</b>				<b>14,829</b>
Porcine	Approvisionner les petits producteurs en intrants ; désinfecter les fermes ;	Inter Profession Porcine Ivoirienne (INTERPORCI)	MIRAH	1,44

<b>FILIÈRES BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>MESURES RETENUES</b>	<b>STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>STRUCTURES DE SUPERVISION</b>	<b>MONTANTS ALLOUES (MILLIARDS FCFA)</b>
	maintenir la capacité de production par le stockage en chambres froides et assurer un encadrement des producteurs de porcs			
Aviculture	Subventionner les intrants, le stockage de volailles dans les chambres froides, acquérir du matériel pour la désinfection des fermes avicoles	Inter Profession Avicole Ivoirienne (IPRAVI)	MIRAH	10,829
Élevage en développement (Cuniculture, apiculture)	Approvisionner les producteurs en intrants et désinfecter les fermes	Fédération Nationale des Cuniculture de Côte d'Ivoire (FENACUCI) et Association des Apiculteurs de Côte d'Ivoire (AACI)	MIRAH	0,07
Pêche	Acquérir et octroyer des kits sanitaires aux pêcheurs ; acquérir du matériel de désinfection des infrastructures de transformation, de conservation et commercialisation	Fédération Nationale des Sociétés Coopérative et Acteurs de la Filière Pêche de Côte d'Ivoire (FENASCOOPCI)	MIRAH	0,4
Aquaculture	Approvisionner les aquaculteurs en intrants ; appuyer les centres de production d'alevins ; fournir des kits sanitaires et désinfecter les centres de production d'alevins.	Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI)	MIRAH	2,16
<b>TOTAL</b>				<b>128,389</b>

Source : Lettre N°1424/PM/DC/CS-AAP du 2 juin 2020 du Premier Ministre adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures d'appui aux filières agricoles d'exportation et au secteur- vivrier - Annexe Covid-19- Décisions du Conseil Présidentiel du 22 mai-Programme d'Urgence Agriculture.

## 6. Conclusion et Recommandations

### 6.1. Conclusion

Les entrevues auprès de 122 organisations professionnelles ont permis d'établir leurs caractéristiques sociodémographiques, le niveau de leurs chiffres d'affaires, les impacts de la maladie à Covid-19 sur leurs activités et leurs attentes en termes d'appui du gouvernement pour atténuer les effets de la pandémie sur les performances de leurs entreprises.

Il ressort que les COOP-CA et les SCOOPS sont les types d'organisations dominantes. La majorité (81%) des dirigeants a un âge compris entre 36 et 60 ans et les femmes sont les premiers responsables de 44% d'organisations. Plus de la moitié (55%) des organisations professionnelles étudiées ont un effectif de salariés compris entre cinq et dix-neuf. Les OP interviewées exercent dans les cultures pérennes (66%), les cultures vivrières (62%) ainsi que l'élevage, l'aquaculture et la pêche (29,5%). La production (78%) et la commercialisation (69%) sont les deux principaux maillons dans lesquels exercent les OP. Les droits d'adhésion de membres (58,2%), les cotisations des membres (44,3%), les ventes de la production des plantations de la structure (41,8%) et les prélèvements sur le revenu (ou produits) des membres (35,2%) sont les quatre (4) sources de revenus les plus citées par les organisations. Les chiffres d'affaires de la période de janvier à mai représentent globalement environ 40% du chiffre d'affaires annuel des organisations professionnelles.

La majeure partie des organisations (85%) affirment avoir été sensibilisée sur la maladie à Covid-19. La mise en quarantaine de la ville du grand Abidjan (75% des OPA), le couvre-feu (60%), la distanciation sociale (56%), la fermeture des frontières (49%) et la fermeture des restaurants (38%) sont les mesures qui ont eu plus d'impacts sur les activités des OPA. Ainsi, 98% des OPA ont déclaré que leurs activités ont été impactées négativement par la Covid-19. La baisse des ventes des produits a été identifiée par plus de 80% des organisations professionnelles agricoles comme la principale difficulté attribuable à l'avènement de la Covid-19. Elles situent majoritairement le niveau de la baisse de chiffres d'affaires sur la période entre 75% et 100%. On note que 98,4% des organisations professionnelles agricoles déclarent avoir connu une baisse de leur chiffre d'affaires. Pour près de 10% des OPA, leurs chiffres d'affaires sont complètement perdus et elles doivent repartir à zéro et 35% situent leurs pertes entre 75% et 100%.

Plus de 50% des organisations ont mis au chômage une partie de leurs salariés, près de 30% déclarent avoir fait recours à des crédits auprès des institutions financières (banques et microfinances) et ont été obligées de s'orienter vers d'autres activités telles que les services ou du travail saisonnier dans d'autres cultures surtout les cultures vivrières pour atténuer les impacts négatifs de la Covid-19 sur leurs trésoreries. Dans une moindre mesure, la vente en ligne (21%), le développement de nouveaux produits agricoles transformés et le télétravail ont été des stratégies expérimentées par les organisations professionnelles pour faire face à la crise de la pandémie.

Dans le cadre de la relance de leurs activités sur tous les segments des chaînes de valeur agricoles, les organisations professionnelles agricoles ont identifié un certain nombre de mesures à mettre en œuvre avec l'appui du gouvernement. Plus de 90% des organisations interviewées souhaitent une aide financière sous forme de fonds de roulement.

Le gouvernement a adopté le 30 mars 2020, un Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire en réponse à la pandémie de la Covid-19, d'un coût global de 1700 milliards de FCFA (environ 2,8 milliard de dollars USD). Environ 300 milliards FCFA de ce fonds ont été alloués au secteur de l'agriculture. La moitié de ce montant soit 150,77 milliards de francs CFA a été décaissée le 2 juin 2020 par le

gouvernement et mis à la disposition des unités opérationnelles chargées de la mise en œuvre des mesures retenues pour faire face aux impacts de la Covid-19. Les organisations professionnelles agricoles sont éligibles à ces fonds, mais les conditions d'accès limitent leur accès à ces financements alors qu'elles en ont besoins pour reconstituer leur fonds de roulement.

L'étude n'a pas permis de prendre en compte les perspectives économiques des organisations professionnelles agricoles interviewées. Leur prise en compte aurait pu permis de se projeter sur la période post Covid-19. Toutefois, les attentes vis-à-vis du gouvernement pour faire face aux impacts de la Covid-19 donnent des pistes de relance des filières agricoles. Il en est de même de l'âge des organisations professionnelles agricoles qui n'est pas pris en compte pour savoir si celles qui ont une longue expérience seraient plus résilientes ou des informations sur la sous-traitance qui auraient pu permettre de savoir si c'est un facteur aggravant de l'impact de la Covid-19.

Face aux chocs intérieurs et extérieurs, le risque d'exclusion des petits acteurs de la chaîne agricole, le regroupement des acteurs est une des actions d'amortissements des chocs divers au regard des boucliers qu'ils pourraient constituer et des avantages divers qui s'offrent aux membres. C'est aussi un tremplin pour évoluer vers la professionnalisation des acteurs et une structuration intégrée de toute la chaîne agricole.

Cela dit, l'atomicité des offres de ces OPA n'est pas de nature à leur assurer suffisamment une marge de manœuvre sur le plateau des négociations aussi bien avec les autorités de tutelle qu'avec leurs fournisseurs, clients et autres intermédiaires. Imposer et faire respecter des normes standards dans chacune des filières agricoles incombent aux OPA si elles envisagent une ouverture structurelle et durable sur le marché extérieur et rassurer les consommateurs nationaux.

Garantir l'accès au crédit, l'écoulement de leur production, la régularité des approvisionnements en intrants et autres matières premières ainsi que l'accès aux technologies sont des conditions nécessaires au renforcement de la résilience des OPA pour faire face aux différents chocs parmi lesquels la survenue de la Covid-19.

## **6.2. Recommandations**

- ❖ L'étude montre que plus de 90% des organisations professionnelles agricoles interviewées souhaitent une aide financière sous forme de fonds de roulement. Le gouvernement a décaissé 150,77 milliards de francs CFA pour faire face aux impacts de la Covid-19 dans le secteur de l'agriculture. Cependant, les conditions d'accès à ces fonds ne sont pas à la portée des OPA. Ces dernières ne pourront y accéder sans l'allègement des conditions d'accès.

**Recommandation 1** : aider les organisations professionnelles à reconstituer leur fonds de roulement (*à court terme*) par l'allègement des pièces (documents) à fournir conditionnant l'accès aux différents fonds d'appui (fonds cultures pérennes, fonds cultures vivrières, fonds secteur informel) auxquels les OP sont éligibles pour faciliter leur accès. Les pièces suivantes pouvant être retenues :

- a. Registre de société coopérative ou registre de commerce
- b. Déclaration Fiscale d'Existence (DFE)
- c. Statut et règlement intérieur
- d. Annonce légale ou publication dans le journal officiel
- e. Délégation du pouvoir.

- ❖ Le faible niveau de professionnalisation des organisations professionnelles agricoles explique pourquoi la majorité d'entre elles ne disposent pas des documents nécessaires exigés pour accéder aux fonds alloués par le gouvernement dans le secteur agricole afin de permettre aux acteurs de faire face aux impacts négatifs de la Covid-19.

**Recommandation 2** : Renforcer les capacités techniques de l'offre des services d'assistance et d'appui-conseil des acteurs du monde rural en apportant des soutiens financiers, techniques et matériels à la CNA et à ses structures techniques et démembrées afin d'accompagner les OPA à se conformer aux textes en vigueur. Des mesures complémentaires devraient accompagner cette recommandation :

- a. Créer un guichet pour aider les OP à se formaliser à l'image du guichet unique des entreprises SARL ;
  - b. Uniformiser (fixer les prix) les coûts relatifs à la formalisation selon les types d'OP ;
  - c. Apporter un appui financier à la CNA pour lui permettre de faire une large couverture des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit des OP pour la mise à jour/révision de leurs statuts ;
  - d. Réviser l'ordonnance prise par le gouvernement pour la mise en place des Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) permettant aux présidents de coopératives d'élire directement les présidents des interprofessions. Le mécanisme d'élection se basera sur des collèges de coopératives de producteurs, de transformateurs et de commerçants et les élections se tiendront au niveau des différents départements du pays ;
  - e. Mettre en place un fonds d'appui aux organisations professionnelles au sein de la Chambre Nationale d'Agriculture pour accompagner la professionnalisation des OPA et la coordination de leurs actions.
- ❖ Les capacités de production et de transformation ont été fortement réduites par l'irrégularité des approvisionnements en intrants et en matières premières, par la précarité des infrastructures de transformation, des installations de stockage inadaptées, et le manque de produits d'emballage.  
**Recommandation 3** : apporter un soutien à la production/transformation par la subvention d'au moins 50% des coûts d'acquisition des semences, les autres intrants et les technologies de production et de transformation (*à court terme*).
  - ❖ Les traumatismes causés par la Covid-19 nécessite des accompagnements rapprochés des OPA pour leur redonner confiance afin de relancer les activités dans les filières agro-sylvo-pastorales  
**Recommandation 4** : doter la CNA de ressources financières pour une meilleure fourniture de l'offre de services de formation, de conseil et de gestion aux OPA dans le cadre de la mise des mesures retenues pour faire face aux impacts de la Covid-19 (*à court terme*).

## Références bibliographiques

1. AFAP (2020): Covid-19 impact assessment on the AgriSMEs and Farming Communities of Ghana, Malawi, Mozambique, Tanzania and Uganda, African Fertilizer and Agribusiness Partnership (AFAP), may 2020.
2. Cabinet du Premier Ministre (2020) : Covid-19 analyse des mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur de l'agriculture- Rapport du Comité Restreint, 15 avril 2020.
3. Catherine A., B., et All, (2001) : Modes d'organisation des filières et lutte contre la pauvreté, les cas du coton et du cacao, Étude réalisée par le CERDI-Université d'Auvergne.
4. Ducroquet, H., et All., 2017 : L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe - État des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles.
5. FAO (2019) : La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.
6. FAO-UE (2020) : systèmes agricoles et alimentaires & covid-19, analyse des réponses politiques en Côte d'Ivoire, First partenariats FAO-UE, juin 2020.
7. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2017): le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) de Côte d'Ivoire.
8. Ministère de l'Économie et des Finances (2020) : plan de soutien économique, social et humanitaire en réponse à la pandémie du covid-19, annexe 2, Côte d'Ivoire, mars 2020.
9. Recensement des exploitants et exploitations agricoles 2015/2016 (2017) : volume 1, synthèse des résultats du REEA, rapport préliminaire, direction générale de la planification des statistiques et des projets.
10. Simplicie Y., A., (1997) : renforcement des organisations paysannes et progrès agricole, obstacles ou atouts pour le progrès agricole.

## Annexe

### Besoins d'appui aux filières agricoles

Catégorie	Domaines/Filières	Besoins des filières (millions FCFA)	Avis Favorable du gouvernement <sup>14</sup> (millions FCFA)	Taux de satisfaction des besoins (%)
Allègement temporaire charges fiscales et taxes	Soutien à la pérennisation des activités et entreprises agricoles	45 000	45 000	100
<b>Total Allègement temporaire charges fiscales et taxes</b>		<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>100</b>
Culture d'exportation	Anacarde	179 666	179 666	100
	Ananas	1 020	1 020	100
	Banane dessert	18 000	18 000	100
	Cacao	75 000	0	0
	Café	-	0	0
	Coton	66 189	66 189	100
	Hévéa	109 527	105 201	96
	Mangue	7 300	7 300	100
	Palmier à huile	25 478	25 478	100
<b>Total Culture d'exportation</b>		<b>482 180</b>	<b>402 854</b>	<b>84</b>
Culture vivrière	Banane plantain	3 850	3 850	100
	Légumes / Maraichers	5 275	5 275	100
	Manioc	4 511	4 261	94
	Riz	40 650	40 650	100
	Maïs	6 740	2 500	37
<b>Total Culture vivrière</b>		<b>61 026</b>	<b>56 536</b>	<b>93</b>
Élevage, Pêche et Aquaculture	Aviculture familiale	200	0	-
	Aviculture moderne	8 169	8 169	100
	Filière Thonière	5 398	5 398	100
	Ruminants (Bovins/ovins/caprins)	1 475	0	-
	Aquaculture	793	669	84
	Divers	194	194	100
	Élevage de développement (Cuniculture)	65	65	100
	Pêche	644	520	81
	Porciculture	1 320	1 320	100
<b>Total Élevage, Pêche et Aquaculture</b>		<b>18 258</b>	<b>16 335</b>	<b>89</b>
Coordination	ANADER	4 500	4 500	100
	FIRCA	500	500	100
	MINADER	900	900	100
	MIRAH	314	314	100
	OPCV	15 630	15 500	99
	Primature	500	500	100
<b>Total Coordination</b>		<b>22 344</b>	<b>22 214</b>	<b>99</b>
<b>Total</b>		<b>628 808</b>	<b>542 939</b>	<b>86</b>

Source : COVID-19 : analyse des mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur de l'agriculture-Rapport du comité restreint -15 avril 2020 -Cabinet du Premier Ministre (annexe 2).

<sup>14</sup> Conclusion du comité restreint mis en place à la Primature